

23

transN

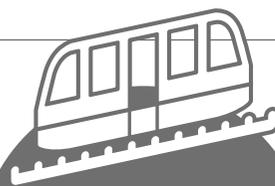
RAPPORT DE GESTION 2023



Chiffres-clés en un coup d'œil

41

trolleybus



5

funiculaires



38

lignes

105

autobus



18

trains



Chiffres-clés au 31.12.2023

Chiffres-clés

KILOMÈTRES DE RÉSEAU	293
VOYAGEURS TRANSPORTÉS/AN en service de ligne	27'536'631
NOMBRES DE LIGNES	38
PARC DE VÉHICULES	
Matériel ferroviaire	18
Trolleybus	41
Autobus	105
Funiculaires	5
TOTAL	169
EFFECTIFS (EPT) AU 31.12	507.35
EFFECTIFS POSTES AU 31.12	541
APPRENTI-E-S	17

FINANCES

Charges

Personnel	-54'985'621.64
Autres charges	-56'688'972.67
TOTAL CHARGES	-111'674'594.31

Produits

Produits du transport	24'265'761.61
Indemnités	68'015'689.31
Autres produits	16'181'980.29
TOTAL PRODUITS	108'463'431.21

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3'211'163.10
--------------------------------	----------------------

RÉSULTAT HORS EXPLOITATION	283'651.45
-----------------------------------	-------------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-2'927'511.65
-------------------------------	----------------------

Notre force,
votre réseau



Sommaire

02

Organes de gestion et de contrôle

Conseil d'administration
Organigramme

09

Rapport d'activité

Ressources humaines
Responsabilité sociale et environnementale
Technique et infrastructure
Logistique et planification
Informatique
Sécurité et qualité

04

Entreprise

Portrait
Activités prioritaires

19

Clientèle

Fréquentation
Offre à l'attention de la clientèle
Vente et distribution
Réclamations
Partenariats culturels et sportifs
Campagnes de promotion
Information aux voyageuses et voyageurs
Contrôle des titres de transport et surveillance
ONDE VERTE

07

Avant-propos du Président et du Directeur général

23

Prestations

Procédure de commande et offre
Horaire
Courses spéciales
Relations publiques et communication

08

Résumé des faits marquants

25

Rapport financier

Résultats
Proposition aux actionnaires
Rapport de l'organe de révision
Plan du réseau

Organes de gestion et de contrôle

Conseil d'administration (au 31.12.2023)

Sept membres siègent au Conseil d'administration, nommé-e-s pour une période de trois ans. La *Commission financière*, la *Commission des rémunérations*, la *Commission technique/infrastructure*, la *Commission marché et clientèle* et la *Commission informatique/cybersécurité* constituent les délégations thématiques du Conseil d'administration.



Raphaël Comte

Président

Ancien Conseiller aux Etats neuchâtois



Damien Cottier

Vice-président

Conseiller national, représentant de l'Etat de Neuchâtel



Paul Blumenthal

Membre

Conseiller d'entreprises indépendant et administrateur de sociétés



Théo Huguenin-Elie

Membre

Conseiller communal, représentant de la ville de La Chaux-de-Fonds



Mauro Moruzzi

Membre

Conseiller communal, représentant de la commune de Neuchâtel



Daniel Rotsch

Membre

Conseiller communal de La Tène, représentant des autres communes neuchâtoises actionnaires



Nicola Thibaudeau

Membre

Ingénieure et CEO de la société MPS Micro Precision Systems SA

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers S.A.
Neuchâtel



Pascal Vuilleumier
Directeur général



Cédric Aubry
Finances et administration



Patricia Borloz
Pôle clients



Gabriel Schneider
Production



Julien Rosselet
Ressources humaines



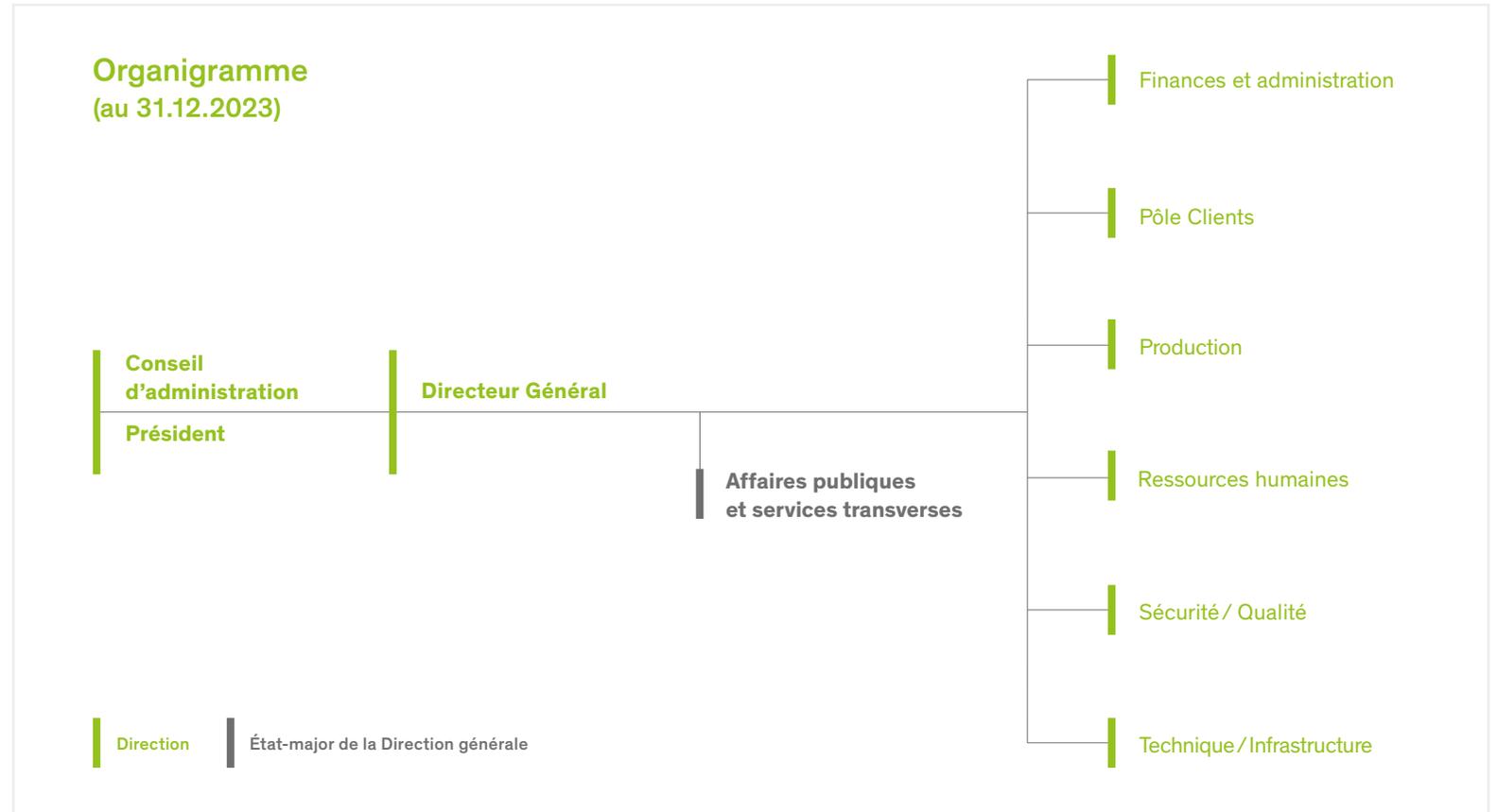
Yann Maillet
Sécurité / Qualité



Yves Tabasso
Technique/Infrastructure



Laurent Mollard
Affaires publiques et services transverses



Entreprise



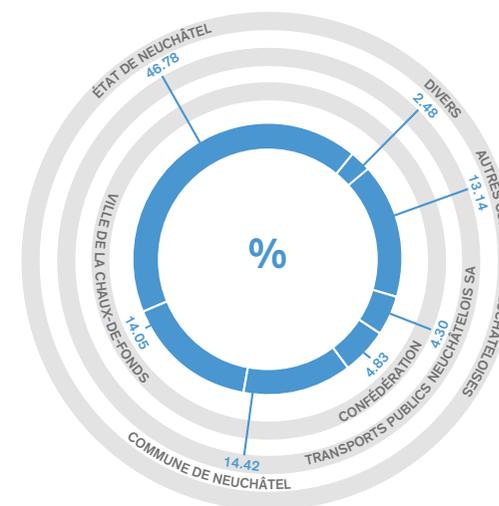
152'661
résident-e-s
desservi-e-s

Les Transports Publics Neuchâtelois (transN) emploient 541 collaboratrices et collaborateurs et forment 17 apprenti-e-s. Ils exploitent 38 lignes de bus, trains et funiculaires, dans les quatre régions du canton de Neuchâtel, desservant 152'661 Neuchâteloises et Neuchâtelois, sur les 178'173 résident-e-s que compte le canton. Les client-e-s sont accueilli-e-s dans 5 points de vente à Cernier, Fleurier, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel. Pour assurer un fonctionnement optimal de sa flotte de véhicules, transN dispose de 5 centres de maintenance, situés à Cernier, Fleurier, La Chaux-de-Fonds, Les Ponts-de-Martel et Neuchâtel. Le siège social se trouve à La Chaux-de-Fonds.

- 541 collaboratrices et collaborateurs
- 17 apprenti-e-s
- 27.5 millions de voyageuses et voyageurs transporté-e-s
- 152'661 résident-e-s desservi-e-s
- 38 lignes
- 169 véhicules

Actionnariat

TransN est une société anonyme, disposant d'un capital-actions de CHF 15'528'030.-. Ses principaux actionnaires sont l'État de Neuchâtel, les communes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, d'autres communes neuchâteloises, ainsi que la Confédération.



- 4.30% Transports Publics Neuchâtelois SA
- 4.83% Confédération
- 14.42% Commune de Neuchâtel
- 14.05% Ville de La Chaux-de-Fonds
- 46.78% État de Neuchâtel
- 13.14% Autres communes neuchâteloises
- 2.48% Divers

Activités prioritaires

Projet d'entreprise et culture managériale

Le projet d'entreprise constitue le fondement sur lequel repose la stratégie de transN. Il est décliné en 6 axes stratégiques prioritaires. Un travail de révision et d'évolution de la stratégie est en cours. La vision et la mission de la compagnie, définies à sa création, devront être adaptées. Dans un contexte de crises successives et de contraintes financières, transN a entrepris une adaptation de sa culture managériale en direction d'une gouvernance distribuée. Cette démarche renforce la collaboration entre le Conseil d'administration, la Direction et le management. Dans cette optique, des formations ont été dispensées aux cadres pendant l'année 2023.

Cette approche managériale a pour objectif de favoriser l'implication de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs, de développer leurs compétences, et, in fine, de renforcer l'attractivité de transN sur le marché de l'emploi.

Système de mesure de la qualité «QMS»

Le *Quality Management System* (QMS) est le système de mesure de la qualité de l'Office fédéral des transports (OFT). S'appliquant à 10 lignes régionales de transN (sur un total de 38 lignes sous sa concession), il comprend le contrôle de la qualité des prestations et de l'information aux voyageuses et voyageurs, ainsi que celui de la pon-

tualité. L'évaluation se compose à 40% de la mesure de la ponctualité, tandis que les 60% restants se répartissent ainsi: 80% pour le système d'information voyageurs et 20% pour la propreté des véhicules et des arrêts.

La qualité du séjour, la compétence et le comportement du personnel, ainsi que l'information à la clientèle dans le bus obtiennent de bonnes notes, en progression. Cependant, la ponctualité, en baisse, péjore la note générale attribuée à transN. Les actions nécessaires pour améliorer la ponctualité nécessiteraient la planification de courses supplémentaires ou de mesures permettant de s'affranchir des engorgements du trafic, à prendre en considération lors de l'établissement de l'offre horaire.

Les indicateurs de la qualité du séjour aux arrêts, jugée bonne et en progression, font l'objet d'un suivi trimestriel avec les communes. La notation générale des lignes ferroviaires est bonne, en progression.

Projet RER et partenariat transN-CFF

Un accord de coopération opérationnelle et stratégique, signé en 2019 avec les CFF, a permis le développement d'un partenariat sur la ligne R23 (*Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle et Neuchâtel – Corcelles-Peseux*). Les *Regio* et *RegioExpress* de la ligne R23 – sous conces-

sion CFF – sont ainsi desservis par les rames Flirt transN, conduites par les pilotes de l'entreprise. La ligne R21 (*Neuchâtel – Buttes*) est intégralement produite par transN, avec son personnel et des rames Domino louées aux CFF. En 2023, des pilotes transN ont en outre effectué des prestations sur les lignes CFF reliant Neuchâtel, Gorgier, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Sonceboz, Moutier et Soleure.

MOVlplus et RAILplus

TransN a adhéré à MOVlplus en 2017, puis à RAILplus en 2018. La coopérative de mutualisation MOVlplus rassemble 21 compagnies de transports publics et compte 9 centres de compétences, dont *Horizon Energie*, qui traite des thématiques durables et énergétiques, et un nouveau centre dédié à la protection des données. Aux 9 centres de compétences s'ajoute la société-fille MOVlplus OpenIT, qui offre des prestations IT dans le domaine des transports publics.

RAILplus promeut les intérêts des chemins de fer à voie métrique. Ce regroupement propose une plateforme de mutualisation de formations et de commandes groupées de matériel. Il permet des synergies, des réflexions et des échanges parmi ses 20 membres. Ses 9 groupes de travail traitent notamment des questions de sécurité, de cybersécurité, de numérisation, de qualité, de ressources humaines et d'environnement.



Tempête dans les Montagnes neuchâteloises

La tempête particulièrement violente survenue dans les Montagnes neuchâteloises le 24 juillet 2023 a mis à mal les véhicules et l'infrastructure de l'entreprise. Les lignes de bus et de trains des Montagnes ont subi des perturbations majeures. La tempête n'a heureusement fait aucun blessé parmi la clientèle et le personnel. Les collaboratrices et les collaborateurs ont fait preuve d'un engagement remarquable et de solidarité, pour rétablir les prestations au plus vite. Certain-e-s ont interrompu leurs vacances, de façon volontaire, pour prêter main forte aux collègues présent-e-s.

DESSERTE DU RÉSEAU TRANSN

L'après-midi du 24 juillet, un bus pouvait circuler sur le tronçon *Gare – Foulets* de la ligne 303. Les lignes interurbaines 360 (*La Chaux-de-Fonds – Le Locle*) et 361 (*La Chaux-de-Fonds – Le Locle*, via zone industrielle) étaient desservies, déviées par l'autoroute. Les client-e-s étaient transportés par bus entre La Chaux-de-Fonds et Les Ponts-de-Martel (ligne R22), ainsi qu'entre Le Locle et Les Brenets (ligne R24), l'infrastructure ferroviaire étant endommagée. Dès le 25 juillet, les bus ont pu progressivement reprendre du service en ville de La Chaux-de-Fonds. Des lignes ont cependant été ponctuellement déviées, à chaque fermeture de rues pour sécurisation des bâtiments et infrastructures. Le 27 juillet, les bus ont pu à nouveau desservir le quartier de la Recorne, par un parcours dévié.

MATÉRIEL ROULANT

14 bus ont été endommagés. Les dégâts sur leurs vitres et leurs toits ont été réparés au dépôt, dans la semaine, par les collaborateurs transN et une entreprise externe. La ligne de contact des trolleybus en ville de La Chaux-de-Fonds a subi d'importants dommages. Des arbres s'y sont couchés, une vingtaine de mâts ont été cassés ou pliés.

INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE DES LIGNES R22 ET R24

La voie, la ligne de contact et les installations de sécurité des lignes R22 (*La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel*) et R24 (*Le Locle – Les Brenets*) ont été endommagées. Près de 40 mâts de la ligne de contact ferroviaire ont été cassés ou pliés.

Près de 40 mâts de la ligne de contact ferroviaire cassés ou pliés, 14 bus endommagés.

Avant-propos

du Président et du Directeur général

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Tempête : tel est le mot qui marque sans aucun doute l'année 2023. Une tempête bien réelle tout d'abord, celle qui a frappé les Montagnes neuchâteloises le 24 juillet dernier et qui a marqué de son empreinte le visage de la région. Un tel événement constitue un choc, il est aussi l'occasion d'élan de solidarité et de mouvements d'entraide et de partage qui ont permis de surmonter cette crise autant que faire se peut. Grâce à l'engagement sans faille de nos collaboratrices et collaborateurs, les transports publics ont très rapidement pu être rétablis : que chaque employé-e soit ici remercié-e pour son professionnalisme en faveur de notre clientèle.

En plus de la tempête de juillet 2023, d'autres vents tumultueux agitent notre entreprise. Les crises successives, sanitaires et énergétiques notamment, ont affaibli notre compagnie et rendu son assise financière plus fragile. En collaboration avec les commanditaires, des réflexions sont en cours pour esquisser l'avenir de transN, en mettant l'accent sur ses points forts et en corrigeant ses points faibles. L'exercice est à la fois délicat, car potentiellement déstabilisant, mais également motivant, car il s'agit de travailler sans œillères et sans *a priori*. Quelles que soient les options qui seront choisies et mises en œuvre, transN restera un acteur majeur des transports publics dans le canton de Neuchâtel. Grâce au soutien de notre personnel et des collectivités publiques, transN pourra continuer à aborder les défis avec courage, confiance et conviction, dans l'intérêt de l'ensemble de la population neuchâteloise.

Si les temps actuels sont orageux, des perspectives à long terme nous permettent d'esquisser les prochaines éclaircies. La décarbonation est sans doute le projet le plus ambitieux qui nous attend, et notre énergie est tout entière tournée vers cet objectif stimulant. Le renouvellement de la flotte de nos véhicules est en cours, avec ses difficultés et ses opportunités, et l'impact financier de la décarbonation est lourd pour nos commanditaires. Le cadre législatif évolue et transN s'inscrit dans ce mouvement profond pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement et favorisant le transfert modal.

L'avenir de la mobilité passe par des transports publics de qualité : nos collaboratrices et collaborateurs mettent tout en œuvre, chaque jour, pour que cet objectif soit réalité. Un grand merci à chacune et à chacun, dont l'enthousiasme est l'une des forces de transN et l'une des raisons de croire au futur de notre compagnie !



Raphaël Comte, Président



Pascal Vuilleumier, Directeur général



Raphaël Comte, Président du Conseil d'administration,
et Pascal Vuilleumier, Directeur général

Résumé des faits marquants

Février

Début du chantier de l'électrification du carrefour des Bercles, à Neuchâtel.

Mars

Fermeture du Grand-Pont, à La Chaux-de-Fonds, pour renouvellement, pendant un an et demi, avec déviations et modifications d'horaires touchant 4 lignes de bus.

Avril

Train FLIRT endommagé en heurtant une voiture immobilisée sur la voie entre Chambrélien et Corcelles. _____ Modification des arrêts transN et de la désignation des quais à la Place Pury, à Neuchâtel. _____ Mise en service des nouvelles installations de la ligne de contact des trolleybus au carrefour des Bercles, à Neuchâtel. _____ Livraison du 1^{er} trolleybus déperchable à batterie.

Mai

Début du chantier de renouvellement de la gare d'Areuse, de la halte des Chézards et de la voie de la ligne R15 (*Place Pury – Boudry*) entre Areuse et Colombier. _____ Lancement de la formation des conductrices et conducteurs du réseau de Neuchâtel à la conduite des nouveaux trolleybus déperchables à batterie.

Juin

Réussite de 6 certificats fédéraux de capacité (CFC) par les apprenti-e-s transN: une employée de commerce, un employé de commerce, un gestionnaire de commerce de détail, un logisticien, un mécanicien en maintenance automobile et un informaticien avec maturité professionnelle.

Juillet

Mise en service de la centrale photovoltaïque sur le toit du centre de maintenance ferroviaire des Ponts-de-Martel. _____ Violente tempête sur les montagnes neuchâteloises lundi 24 juillet: réseau bus en ville de La Chaux-de-Fonds interrompu, trains des lignes R22 (*La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel*) et R24 (*Le Locle – Les Brenets*) remplacés par bus. 14 bus endommagés, ainsi que la ligne de contact des trolleybus, la voie, la ligne de contact et les installations de sécurité des lignes ferroviaires des lignes R22 et R24.

Août

11 nouveaux apprenti-e-s accueilli-e-s, dans 5 filières menant à des CFC.

Septembre

Reprise de la circulation des trains sur l'entier de la ligne R22 (*La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel*), après remise en état et remplacement des éléments endommagés par la tempête de juillet. _____ Mise en service de la gare d'Areuse et de la halte des Chézards sur la ligne R15 (*Place Pury – Boudry*), après renouvellement. _____ Présentation de son activité par un apprenti monteur de voies ferrées, à l'occasion du salon de l'apprentissage Capa'Cité à Neuchâtel. _____ 369'524 voyageuses et voyageurs transportés lors de la Fête des Vendanges de Neuchâtel, par 305 conductrices et conducteurs.

Octobre

Train FLIRT endommagé en heurtant une voiture au passage à niveau des Forges, à La Chaux-de-Fonds.

Novembre

Reprise de la circulation des trains sur la ligne R24 (*Le Locle – Les Brenets*), après remise en état et remplacement des éléments endommagés par la tempête de juillet. _____ Mise en service voyageurs de 3 nouveaux trolleybus déperchables, à batterie, sur les lignes 102 (*Neuchâtel Temple des Valangines – Place Pury – Serrières*) et 107 (*Neuchâtel Place Pury – Hauterive / Marin-Epagnier*).

Décembre

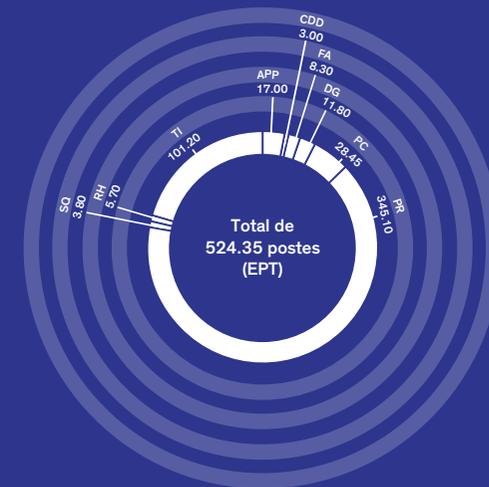
Entrée en vigueur de l'horaire 2024 le 10 décembre 2023.

11 nouveaux
apprenti-e-s
accueilli-e-s,
dans 5 filières

Rapport d'activité

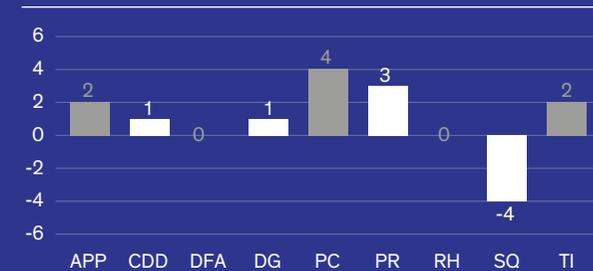


EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT (EPT)



17.00	Apprenti-e-s (APP)
3.00	Contrats à durée déterminée (CDD)
8.30	Finances et administration (FA)
11.80	Direction générale (DG)
28.45	Pôle clients (PC)
345.10	Production (PR)
5.70	Ressources humaines (RH)
3.80	Sécurité/Qualité (SO)
101.20	Technique et infrastructure (TI)

TURNOVER



Ressources humaines

Mis en place en 2022, le département *Ressources humaines* (RH) occupe deux partenaires RH, un responsable salaire et une spécialiste administration RH, ainsi qu'un directeur. Les nouvelles orientations pour l'organisation du département ont été définies en 2023, avec la création du poste de *Spécialiste recrutement et projets RH*, et l'intégration de la mission de planification des horaires et de la gestion des temps pour le personnel soumis à la *Loi sur la durée du travail* (LDT). L'intégration de cette mission, auparavant confiée au département Production, permet au département RH de disposer d'une compétence spécialisée sur la LDT, améliorant la qualité du fonctionnement et correspondant aux recommandations de l'Office fédéral des transports.

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2023, l'entreprise comptait 541 collaboratrices et collaborateurs, pour 507.35 postes équivalents plein temps (EPT), auxquels s'ajoutaient 17 apprenti-e-s et 28 auxiliaires à la conduite.

RECRUTEMENT

Plus de 1'000 postulations ont été traitées en 2023, menant à 70 engagements.

ENTRETIENS ANNUELS

Le processus pour les entretiens annuels de développement a été actualisé et digitalisé, ainsi que son suivi. Le formulaire a été décliné selon la fonction occupée: cadres avec fonction managériale, spécialiste ou chef-fe de projet, ainsi qu'employé-e-s à la conduite, permettant une meilleure adéquation du contenu de l'entretien à la réalité des postes. Les documents numérisés sont intégrés aux dossiers électroniques du personnel.

CCT

L'annexe 2 de la Convention collective de travail (CCT) traitant de la classification des fonctions a subi les mises à jour nécessaires afin de correspondre à l'intitulé des fonctions. La CCT a été complétée d'un nouvel article réglant les congés à options, dont les collaboratrices et collaborateurs bénéficient soit en paiement, soit en congé, selon leur souhait.

SANTÉ AU TRAVAIL

Le département des *Ressources humaines* adopte une approche proactive en matière de santé au travail, en mettant en place une politique et des programmes de soutien visant à garantir un environnement de travail sain, sûr et respectueux. Un nouveau partenariat a été établi avec des psychologues d'urgence, formés au debriefing, pouvant offrir un soutien aux employé-e-s confrontés à des événements difficiles. Il complète les soutiens proposés depuis 2022: une infirmière en santé au travail, une assistante sociale et une personne de confiance. Une formation a été dispensée aux cadres afin de prévenir le mobbing et le harcèlement.

ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme a fait l'objet d'un suivi régulier et d'actions, notamment dans le domaine de la conduite. Il a évolué entre 7.5% en août 2023 et 13.2% en décembre 2023. Malgré des pics d'absences de courte durée à la conduite des bus, les prestations régionales ont pu être intégralement assurées, grâce au recours à du personnel habituellement occupé à des activités administratives ou d'encadrement, ainsi qu'à une plus grande interopérabilité de la part du personnel au bénéfice de plusieurs types de permis bus et train.

42 managers ont suivi une formation à la gestion des absences. Le département RH a accompagné 58 situations d'absences longue durée et mis en œuvre 2 mesures de reconversion professionnelle à l'interne, relevant de l'assurance invalidité (AI).

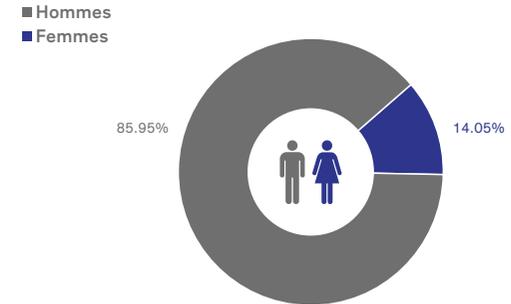
SALAIRES

Lors des négociations entre la Direction et le syndicat en fin d'année 2022, une indexation des salaires de 2.2% a été décidée pour 2023.

CAISSE DE PENSION

TransN est affiliée à Symova, une fondation collective regroupant 48 entreprises et représentant 8'200 assuré-e-s en activité et 3'800 bénéficiaires de rentes. Le degré de

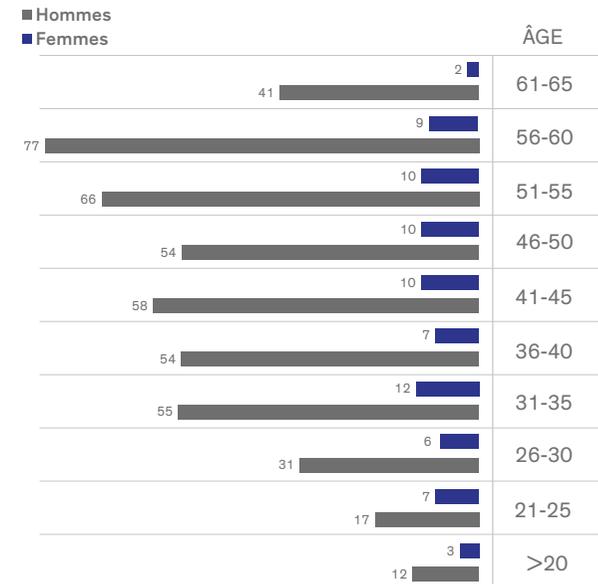
RÉPARTITION HOMMES - FEMMES (EN NOMBRE DE PERSONNES)



En 2023, l'entreprise comptait 76 femmes parmi les 541 personnes engagées, soit 14.05%.

En 2012, la part des femmes atteignait 7.00% des EPT.

PYRAMIDE DES ÂGES



Avec 129 collaboratrices et collaborateurs âgés de plus de 55 ans (23.84% des employé-e-s), transN se prépare à un important renouvellement de son effectif.

couverture de transN s'élève à 114.93% à fin 2023, contre 110.71% l'année précédente. Le ratio rentiers/actifs est de 53 rentiers pour 100 actifs. Le rendement s'est élevé à 5.39%. Ce résultat a permis à la commission de prévoyance paritaire de valider une rémunération des avoies de vieillesse à un taux de 3.0% au 31.12.2023.

Formation

Les formations à la conduite des bus et des trains représentent le plus grand poste budgétaire en matière de formation. Celles-ci sont dispensées à l'interne, par les formateurs de l'entreprise, dans des centres de formation agréés.

FORMATION À LA CONDUITE DE BUS

12 permis car (catégorie D), 2 permis trolleybus et 3 permis poids lourds ont été obtenus par le personnel transN en 2023. 118 conductrices et conducteurs du réseau de Neuchâtel ont en outre été formés à la conduite des nouveaux trolleybus déperchables à batterie. En 93 jours de formation OACP (*Ordonnance réglant l'admission des conducteurs*) au centre de formation transN de Cernier, 393 attestations ont été délivrées à des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que 2 à des participants externes.

FORMATION FERROVIAIRE

Dans le cadre de l'Ordonnance du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) réglant l'admission aux activités déterminantes pour la sécurité dans le domaine ferroviaire (OAASF), les employé-e-s ont suivi 31 journées de formation continue, dont 16 en collaboration avec l'association RAILplus, ainsi que 5 journées de préparation aux examens. 2 formations complètes de chef circulation ont été dispensées.

Pour la voie normale, 6 nouveaux permis ferroviaires et 3 renouvellements périodiques ont été réussis, ainsi qu'un examen périodique destiné à une association ferroviaire externe. Pour la voie étroite, 1 nouveau permis et 2 renouvellements périodiques ont été obtenus. Afin de gagner en polyvalence, 4 personnes ont obtenu une

extension de leur permis pour rouler sur de nouvelles lignes à voie étroite. 5 pilotes de locomotive transN ont suivi avec succès des formations pour circuler sur les lignes CFF et BLS.

APPRENTISSAGES

L'entreprise accueillait 17 apprenti-e-s sous contrat transN à fin 2023, ainsi qu'un apprenti monteur de voies, sous contrat avec *Login formation professionnelle*, le partenaire de formation pour les professions dans le domaine des transports publics. Les formations en carrosserie-tôlerie, commerce, gestion de commerce de détail, informatique, logistique, mécatronique, mécanique en maintenance automobile, médiamatique et montage de voies ferrées sont proposées.

FORMATION MANAGÉRIALE

Le département Ressources humaines a mis sur pied trois formations internes destinées à renforcer les compétences managériales des responsables, sur les thématiques de la gestion des absences, du recrutement et du mobbing et harcèlement sexuel au travail. Au total, une douzaine de sessions de formation ont eu lieu, touchant 57 personnes. En outre, les managers, les planificateurs et les répartiteurs ont suivi une formation sur l'application de la *Loi sur la durée du travail* (LDT).

Une plateforme SharePoint a été développée à l'attention des responsables. Elle indique les procédures et les bonnes pratiques en matière de management et de gestion RH des équipes. Elle inclut des outils et des ressources de gestion des absences, ainsi que d'autres aspects liés à la gestion des équipes, offrant ainsi un soutien supplémentaire aux managers.

Communications au personnel

La page du site internet transN réservée aux collaboratrices et collaborateurs a été étoffée. Ainsi, de nouvelles informations en matière de santé au travail sont accessibles, détaillant les ressources à disposition.

Deux soirées d'information sur les réalisations et projets de l'entreprise ont été organisées à l'attention du personnel. Le Directeur général a répondu en vidéo à 6 Question du mois, une plateforme d'échange numérique, où chacune et chacun peut adresser une question. Le journal d'entreprise transN Info est disponible en ligne en tout temps sur la page internet réservée au personnel. 78 communications internes ont été adressées tout au long de l'année 2023.

Responsabilité sociale et environnementale

PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

La stratégie du Conseil d'administration et de la Direction place la responsabilité environnementale au centre des priorités. Elle est traitée au sein du domaine Affaires publiques et services transverses. La responsabilité environnementale est intégrée dans le cadre de tous les projets et toutes les activités de l'entreprise, de façon à ménager l'environnement et à limiter leur empreinte carbone.

L'entreprise participe aux séances et groupes de travail de RAILplus et de l'UTP en matière d'énergie et d'environnement. De plus, elle est membre du centre de compétences «Horizon Energies» de la coopérative MOVplus. Les travaux de «Horizon Energies» ont abouti à la création d'un guide pour se doter d'une stratégie énergétique et pour l'implémenter. TransN prend part à des échanges avec les fournisseurs d'électricité, avec l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise, ainsi qu'avec les Remontées mécaniques suisses.

RÉALISATIONS ET PRATIQUES

Une attention soutenue est accordée par transN à la gestion environnementale de ses infrastructures. Les nouvelles gares d'Areuse, de Buttes et des Chézards sont équipées d'un éclairage LED, dont l'intensité est modulée par un régulateur en fonction de l'heure et de la présence de client-e-s. L'éclairage est éteint après le passage du dernier train, jusqu'à la première course. Le même éclairage modulable équipera les prochaines gares qui seront renouvelées.



Lors du renouvellement de la voie entre Areuse et Colombier, le ballast a été testé, lavé, criblé puis réutilisé. Lors de chaque projet de renouvellement de gares et de locaux techniques, les toitures sont soit végétalisées, soit recouvertes de panneaux photovoltaïques, afin de rendre les installations énergétiquement autonomes.

En parallèle au projet de rénovation du centre de maintenance de l'Evole, à Neuchâtel, un diagnostic des polluants a été réalisé et un rapport rendu. Aucune source de pollution n'a été identifiée. Au centre de maintenance des Ponts-de-Martel, le système de traitement des eaux a été remplacé

par un système de réacteur biologique, qui permet de traiter l'eau récupérée par les grilles et caniveaux, neutralisant les hydrocarbures et les huiles. Les eaux de pluie sont récupérées dans les dépôts rénovés de La Chaux-de-Fonds et de Marin, pour le lavage des véhicules.

Les centres de maintenance de Cernier, de Fleurier et de Neuchâtel disposent de 3 véhicules de service électriques. Les points de vente ont mis fin à la distribution d'étuis en plastique pour les cartes multiconduites.

ÉNERGIE: PRODUCTION

Depuis 2019, les bâtiments de Fleurier, de La Chaux-de-Fonds, de Marin, des Ponts-de-Martel, puis de Cernier ont été équipés de panneaux photovoltaïques, sans investissement par transN, en partenariat avec les fournisseurs d'électricité Viteos et Groupe e. En 2023, les panneaux installés sur le dépôt ferroviaire des Ponts-de-Martel ont été raccordés et mis en production. Ceux posés à Cernier seront mis en service en 2024. Avec désormais 4 centrales en activité, sur une surface totale de 7'208 m², transN produit sur ses toits plus de 1'100 MWh par année, équivalant à la consommation annuelle de 279 ménages. Une part de quelque 20% de la production électrique est autoconsommée, les 80% restants sont réinjectés dans le réseau électrique. La production électrique sur les bâtiments de transN permet une réduction annuelle de 212 tonnes d'émissions de CO₂.

Un sixième et un septième projet d'installation photovoltaïque ont débuté: sur le dépôt de la Longereuse, à Fleurier, et sur le dépôt de Corcelles. Une fois les 6 centrales photovoltaïques en service, leur production totale atteindra 1'631 MWh par an, permettant une réduction de la pollution annuelle estimée de 284 tonnes de CO₂.

La production électrique sur les bâtiments de transN permet une réduction annuelle de 212 tonnes d'émissions de CO₂.

De plus, transN est partenaire de SunWays, une start-up créatrice d'un prototype photovoltaïque à installer sur la voie ferrée. Le projet est en cours de modification, dans l'objectif de soumettre une nouvelle demande d'autorisation auprès

de l'Office fédéral des transports, après un refus en 2023. TransN mettra son infrastructure à Buttes à la disposition de SunWays, sur une centaine de mètres de voie, sans investissement. Le prototype pourra produire annuellement 16 MWh.

ÉNERGIE: CONSOMMATION

La mise en place d'actions de réduction de la consommation d'énergie a été accélérée par la survenue de la crise énergétique en automne 2022. Des mesures ont été prises, afin de diminuer de façon volontaire la consommation énergétique globale de 5%: abaissement des pantographes des trains stationnés au dépôt, diminution du lavage des véhicules, utilisation réduite des ascenseurs et monte-charges, électronique de bureau débranchée ou éteinte, éclairage des espaces de travail diminué ou éteint, actions sur le chauffage et l'éclairage des véhicules et des dépôts, extinction du phare de Chaumont, ainsi qu'extinction des enseignes, des vitrines et des écrans publicitaires dans les points de vente.

Les économies volontaires déployées par transN et l'hiver clément ont eu un effet positif sur la consommation. Les actions s'appliquant aux rames FLIRT permettent une diminution de la consommation électrique annuelle de plus de 600 MWh, représentant quelque 113 tonnes de CO₂. Une baisse du chauffage dans les bus et les trains diminue la consommation de quelque 10%.

Les besoins en énergie sont également favorablement influencés par la formation du personnel aux techniques de conduite *Eco-Drive*, qui permettent de réduire la consommation de carburant de 5 à 10% selon le type de véhicule et la topographie de la ligne. Les techniques *Eco-Drive* sont également appliquées à la conduite ferroviaire depuis 2022.

Les appels d'offres publics et les cahiers des charges techniques intègrent des exigences de durabilité. A chaque renouvellement d'infrastructure, les installations et les tracés sont améliorés, afin de diminuer l'usure du matériel et la consommation d'énergie. Les livraisons sont regroupées, pour limiter les voyages par camion. Enfin, la consommation et la facturation de l'électricité consommée sont monitorées, afin d'analyser et d'optimiser les consommations, de gérer et d'anticiper les dépenses et également de s'assurer des certificats énergétiques verts.

PROJET BIODIVERSITÉ

Un inventaire environnemental des voies ferroviaires a été mené, afin d'élaborer des mesures de protection de la faune, de la flore et des biotopes, qui seront intégrées dans les conventions de prestations de l'infrastructure dès la période 2025-2028. Un relevé des plantes invasives a été complété. Pour offrir des refuges aux insectes, aux oiseaux et aux reptiles, la fauche tardive et l'entassement de pierres sont pratiqués.

Chaque dossier de procédure d'approbation des plans déposé à l'Office fédéral des transports comprend un volet environnemental, intégrant une compensation écologique. Les installations sont systématiquement regroupées, afin d'avoir une emprise minimale sur le terrain.

MOBILITÉ MULTIMODALE ET DURABLE

TransN promeut une mobilité multimodale et durable. Ainsi, chaque renouvellement de gare intègre un abri vélos, en partenariat avec les communes. En 2023, celui d'Areuse a été agrandi lors du renouvellement de la gare et un nouveau a été construit à la halte des Chézards.

Le calculateur et le comparateur d'itinéraires proposés sur le site et l'application transN depuis 2022 sont le produit des réflexions visant à proposer une chaîne de mobilité multimodale, entre les différents modes de transports publics et individuels, par une solution porte à porte, jusque dans les zones peu denses du canton, du premier au dernier kilomètre. En 2023, les services de voitures et des vélos partagés ont été intégrés dans le calculateur d'itinéraires.

L'entreprise est par ailleurs partenaire d'EcoPouce. Ce projet du Parc régional de Chasseral consiste en une ligne de covoiturage entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier (BE), fonctionnant grâce à une application reliant en temps réel conducteurs et passagers, sur cet axe mal dépourvu d'une desserte en transports publics. Inauguré en 2022, EcoPouce a été mis en pause, des correctifs techniques et conceptuels devant être apportés à l'application de réservation des voyages.

Enfin, transN a participé à la mise en place d'une nouvelle réduction cantonale pour les abonnements jeunes, qui sera proposée en 2024, dans le cadre du plan climat du canton de Neuchâtel.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

La responsabilité sociale est traitée principalement par le département des *Ressources humaines*. En s'engageant pour la formation, transN développe son rôle social. Elle dispose de ses propres centres de formation à la conduite des bus et des trains. Depuis sa création, le nombre d'apprenti-e-s formés et le nombre de filières proposées a fortement progressé. Alors qu'elle ne comptait que 4 apprenti-e-s en 2012, elle formait, en 2023, 18 jeunes femmes et jeunes hommes dans 9 domaines d'apprentissage différents (17 sous contrat transN et 1 sous contrat avec *Login formation professionnelle*). Un apprenti monteur de voies ferrées a présenté son activité à l'occasion du salon de l'apprentissage Capa'Cité en septembre à Neuchâtel.

La question de la santé au travail a été traitée lors des formations dispensées aux managers, sur les thématiques de la gestion des absences, de l'entretien de recrutement et de la prévention du mobbing et du harcèlement. 57 cadres ont été formés à la sensibilisation au mobbing et au harcèlement. Conscient de son rôle social, le département RH a conclu des partenariats avec une infirmière en santé au travail, avec une assistante sociale, avec une personne de confiance et avec des psychologues d'urgence formés au debriefing.

TransN s'engage également en faveur de l'inclusion des voyageuses et voyageurs à besoins spécifiques, en favorisant

leur mobilité. Des échanges réguliers avec les associations représentant les personnes en situation de handicap permettent d'identifier les ajustements nécessaires. Chaque année, l'entreprise collabore à l'organisation de cours destinés aux client-e-s seniors. Ces formations visent à faciliter leurs déplacements en transports publics, en leur fournissant des conseils pratiques et des informations tarifaires et en leur offrant la possibilité de réaliser des exercices pratiques.

Les courses spéciales proposées pour des manifestations ou des entreprises démontrent également l'engagement de transN à fournir des solutions de transport, favorisant une mobilité durable dans la région. Les partenariats conclus avec des événements sportifs, incluant la gratuité des transports, contribuent à en réduire l'impact environnemental.

Technique et infrastructure

Les projets techniques et d'infrastructures sont présentés sur la page du site internet www.transn.ch/projets/.

SYSTÈMES

Le système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV), le dispositif de comptage automatique des passagers ainsi que les appareils de vente de titres de transport équipent l'entreprise. La migration de la communication entre les postes de conduite des bus et le centre de gestion du trafic (CGT) vers la nouvelle technologie téléphonique «Voice Over IP» a débuté, anticipant ainsi la désactivation de la 3G, annoncée pour 2025.

VÉHICULES

Électromobilité

12 nouveaux trolleybus déperchables, à batterie, ont été livrés en 2023. 3 ont été mis en exploitation fin 2023 sur les lignes 102 (*Neuchâtel Temple des Valangines – Place Pury – Serrières*) et 107 (*Neuchâtel Place Pury – Hauterive / Marin-Epagnier*). Ces véhicules sont intégralement électriques, déperchables, équipés de batterie de traction sur le toit. Ils répondent aux normes LHand (*Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées*) pour



les voyageuses et voyageurs à mobilité réduite. Ils offrent une capacité de 140 places, dont 40 places assises et 6 strapontins. Leur acquisition s'est montée à quelque CHF 33 millions. Ces nouveaux trolleybus font partie d'une commande de 18 unités produites par l'entreprise suisse Hess.

Après l'arrivée d'un premier utilitaire électrique au centre de maintenance de Neuchâtel en 2022, 2 véhicules de service ont été remplacés en 2023 par des modèles électriques dans les centres de maintenance de Cernier et de Fleurier.

Trains

Cinq automotrices articulées GTW 4/8 desservent la ligne R15 (*Place Pury – Boudry*). Deux nouvelles rames Abe 4/8 sont en production chez le constructeur suisse Stadler, pour l'exploitation de la ligne R22 (*La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel*). Dès l'horaire 2025, elles remplaceront des automotrices datant de 1991 et 1996. Leur acquisition est financée par un investissement propre de CHF 14.267 millions et par une participation de la Confédération et du Canton – à parts égales – de CHF 1.333 million.

Deux trains tracteurs de manœuvre ont été livrés en 2023, soit un pour la voie étroite et un pour la voie normale.

TransN exploite 7 trains FLIRT pour la voie normale. Deux rames FLIRT sont entrées en collision avec des voitures immobilisées sur la voie. L'une de ces rames reste indisponible plusieurs mois, en raison des dégâts subis et des réparations nécessaires.

Une réorganisation de la maintenance ferroviaire a été préparée, pour mise en œuvre en 2024. Elle renforcera la polyvalence des techniciens des différents dépôts ferroviaires, rendant leur activité davantage variée. Un projet de Certification des entités en charge de la maintenance ferroviaire (ECM) a débuté, pour obtention de la certification en 2025.

Funiculaires

Les funiculaires *Ecluse – Plan* et *La Coudre – Chaumont* ont été chacun arrêtés pendant 2 semaines au printemps

pour leur révision annuelle. La desserte du *Fun'ambule Université – Gare* a été interrompue au printemps et en automne, pour l'entretien annuel et la révision semestrielle.

Type de véhicules	Nb Tot Véh./Type	Km parcourus en 2023
Autobus	105	3'933'649
Trolleybus	41	1'358'567
Trains	18	1'379'504
Funiculaires	5	111'518

Infrastructure

La convention de prestations d'infrastructures signée avec la Confédération court pour la période 2021-2024. Conformément à la *Loi sur les chemins de fer*, elle assure un financement fédéral des projets de maintien de l'infrastructure.

Pour garantir les prestations, une procédure d'annonce de travaux et manifestations à proximité des infrastructures de transN et de la circulation de ses véhicules est demandée aux entreprises externes et aux sociétés organisatrices. Un formulaire en ligne permet ainsi de demander les autorisations nécessaires, afin que les services de transN concernés puissent prendre les mesures de sécurité adéquates.

Les chantiers et les travaux de nuit sont désormais systématiquement annoncés et expliqués aux riverains par un tout-ménage. De plus, du personnel d'accompagnement est déployé sur le terrain au début des chantiers de grande ampleur.

Maintien et développement de l'infrastructure

La voie en gare de Môtiers a fait l'objet de travaux de maintenance pendant 2 semaines en octobre. Des entretiens usuels de la voie, des lignes de contact ferroviaires et trolleybus, ainsi que des installations de sécurité sur l'entier du réseau transN ont été menés, afin de garantir leur bon fonctionnement.

Les nouvelles télécommandes ferroviaires ont été adjudgées, après appel d'offres, pour déploiement sur les lignes R15, R21 et R22 entre 2024 et 2028. La future télécommande de la ligne R21 permettra une interopérabilité avec les CFF. En collaboration avec la Ville de Neuchâtel, transN a complété les installations de la ligne de contact, afin de permettre aux trolleybus de franchir le carrefour Terreaux/Bercles, sur la ligne 101 (*Cormondrèche – Place Pury – Marin*) sans devoir abaisser les perches ni recourir au groupe moteur thermique, lorsqu'ils sont déviés hors de la rue du Seyon le samedi.

Ligne R21, Travers – Buttes (voie normale)

L'Office fédéral des transports a délivré sa décision d'approbation des plans de renouvellement de la gare de Couvet en 2022. Les demandes pour les autres projets sur la ligne R21 ont été finalisées en 2023. Ainsi, un chantier de grande envergure pourra débuter en 2024, nécessitant l'interruption de la desserte ferroviaire de juillet 2024 à avril 2025 entre Travers et Buttes. Les travaux permettront le renouvellement partiel de la ligne de contact à la sortie de Travers, le renouvellement de la voie ferrée et l'assainissement du Pont de la Presta, le renouvellement complet de la gare de Couvet, le renouvellement de la voie ferrée entre Couvet et Môtiers, la mise aux normes LHand des quais et le renouvellement de la ligne de contact en gare de Môtiers, ainsi que le renouvellement partiel de la voie entre Môtiers et Fleurier. Au printemps 2025, l'intégralité de l'infrastructure ferroviaire transN au Val-de-Travers répondra aux normes LHand.

Lignes à voie étroite

Ligne R15 (Place Pury – Boudry)

TransN a rénové la gare du Littoral d'Areuse et la halte des Chézards à Colombier, pour répondre aux normes d'accessibilité LHand. La gare d'Areuse a été équipée d'un passage à niveau piétonnier pour sécuriser l'accès au quai 2. De plus, la voie a été renouvelée entre Areuse et Colombier. Les projets de mise en conformité LHand des points d'arrêt de la ligne R15 et de nouvelles installations de sécurité ferroviaires se sont poursuivis, ainsi que l'étude de renouvelle-

ment du faisceau de voie et des lignes de contact de trains et des trolleybus à l'extérieur du centre de maintenance de l'Evole.

Ligne R22 (La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel)

Sur la ligne R22 (*La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel*), les projets de renouvellement et de mise en conformité LHand des arrêts se sont poursuivis, en premier lieu ceux de la gare de *La Sagne*, du tronçon *La Sagne – Les Coeudres*, de la gare des Ponts-de-Martel, des passages à niveau des *Coeudres-Est* et de *Marmoud* ainsi que des haltes du *Grenier*, de *La Corbatière* et de *La Sagne-Eglise*. Les commanditaires ont confié à transN le mandat de procédure d'approbation des plans pour la création d'une nouvelle halte au lieu-dit *Malakoff*. L'étude de renouvellement de l'intégralité de la voie de la ligne R22 a débuté.

Ligne R24 (Le Locle – Les Brenets)

Le remplacement de la desserte de la ligne R24 (*Le Locle – Les Brenets*) par un service de bus électrique avait été annoncé par le Canton de Neuchâtel en 2021. Le tunnel ferroviaire devait être adapté afin d'accueillir une voie réservée au bus. L'avant-projet et les sondages effectués ont mis en évidence des problèmes géologiques. La desserte de la ligne par train est par conséquent prolongée au-delà de 2025.

Bâtiments

L'entreprise a acquis le bâtiment abritant le point de vente du Locle, dont elle était locataire de la surface exploitée, afin de maintenir sa présence à la gare routière.

Centres de maintenance et dépôts

Après travaux en 2022, les derniers aménagements ont été apportés au dépôt de Marin et au centre de maintenance de La Chaux-de-Fonds en 2023. L'adaptation du centre de maintenance des Ponts-de-Martel a commencé, pour accueillir les futurs trains ABe 4/8 de la ligne R22. Une nouvelle potence et une nouvelle station de lavage ont été installées pour leur entretien. Les travaux

se poursuivront en 2024: passerelle de visite en toiture, nouveaux lifts de levage en fosse, agencement des stocks, organisation des espaces de travail.

Le réaménagement du centre de maintenance de l'Evole, à Neuchâtel, s'est poursuivi. Les travaux se sont achevés dans la partie ferroviaire du dépôt. La dalle d'une voie ferrée a été renforcée. L'étude de la partie bus a débuté, pour l'accueil des nouveaux trolleybus.

Logistique et planification

Dans la suite de la *Nouvelle organisation de gestion* (NOG), le service logistique a uniformisé le flux de validations et signatures, centralisé les contrats et réparti les fournisseurs entre les différents acheteurs, afin d'améliorer la qualité de la relation commerciale. Des flux simplifiés garantissent les validations nécessaires, offrant une meilleure réactivité et un meilleur suivi, sur une plateforme numérique.

Afin d'améliorer la traçabilité et d'optimiser la planification des entretiens, la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) a été déployée dans le domaine des installations de sécurité et au centre de gestion du trafic.

Elle était déjà utilisée dans les centres de maintenance des véhicules routiers et ferroviaires.

L'infrastructure ferroviaire de la ligne R21 sera renouvelée entre Travers et Môtiers, interrompant la circulation des trains de juillet 2024 à avril 2025.



Informatique

Le service informatique (IT) fait partie du domaine *Affaires publiques et services transverses*. Il est intégré dans la mise en œuvre des projets, des applications, et assure notamment la configuration et la maintenance de l'infrastructure informatique, du réseau de communication, du matériel, et apporte du support aux utilisateurs.

Le service IT est en cours de réorganisation, afin de mener à bien les évolutions nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, en garantissant la sécurité et la pérennité des systèmes. La réorganisation est menée en parallèle avec la mise en place d'une nouvelle culture managériale, la gouvernance distribuée.

Dans le domaine de l'informatique, transN a lancé des initiatives visant à optimiser les applications et les processus, tout en veillant à aligner les besoins et les coûts.

Gestion de la sécurité

La gestion de la sécurité est traitée prioritairement, en accord avec la commission *IT et cybersécurité* du Conseil d'administration. Un inventaire des tâches à accomplir afin de protéger la sécurité informatique de l'entreprise, tout en répondant aux normes légales, a été dressé. En partenariat avec les coopératives RAILplus, une solution de *Security Operations Center (SOC)* a été mise en œuvre dès mai. Le SOC est une interface permettant la surveillance et la gestion de la sécurité informatique sur les différents canaux, afin de détecter, d'analyser et de résoudre les incidents de cybersécurité. En parallèle, un audit informatique a été mené, afin d'évaluer les priorités d'actions et les budgets pour 2024.

Gouvernance par les données

La gouvernance par les données (*Data management*), en cours de mise en œuvre, représente l'ensemble des pratiques, des processus, des règles et des normes qui permettent de gérer les flux de données internes et externes, en améliorant leur qualité et en assurant leur disponibilité, leur intégrité et leur sécurité. Elle est traitée par le domaine *Affaires publiques et services transverses*.

Le projet-pilote de *Data management* de comptages des voyageurs s'est poursuivi en 2023, avec pour objectif de disposer de données consolidées et traçables, tout en permettant des liens entre les systèmes. En 2024, les premiers résultats seront présentés aux parties prenantes. Ce travail permettra de soutenir les besoins en termes d'évolution de l'offre.

Le projet-pilote des comptages a également pour objectif de questionner et d'identifier les besoins en infrastructure informatique et les solutions durables à mettre en place en termes de gestion des données. Le modèle-test pourra ainsi être appliqué à la gestion d'autres types de données, permettant d'augmenter l'efficacité en anticipant les besoins opérationnels futurs et d'optimiser les prises de décisions, dans un système prédictif.

Protection des données

Les pratiques et les outils ont été mis en conformité avec les exigences de protection des données, dans le cadre du nouveau centre de compétence de MOVplus dédié à cette thématique. Dans cette optique, des adaptations ont été apportées à la boutique en ligne, afin de respecter la nouvelle *Loi fédérale sur la protection des données (nLPD)*. De même, un nouvel affichage individuel des plannings du personnel roulant est en préparation.

Sécurité et qualité

Le service *Sécurité & Qualité* (SQ) est en charge des assurances, de la qualité et de la sécurité, ainsi que des équipements de protection et des uniformes.

ASSURANCES

L'inventaire des bâtiments, équipements et véhicules assurés a été réévalué, afin de définir au plus juste les montants à assurer et d'identifier les économies potentielles.

SÉCURITÉ

Projet Safe@transN

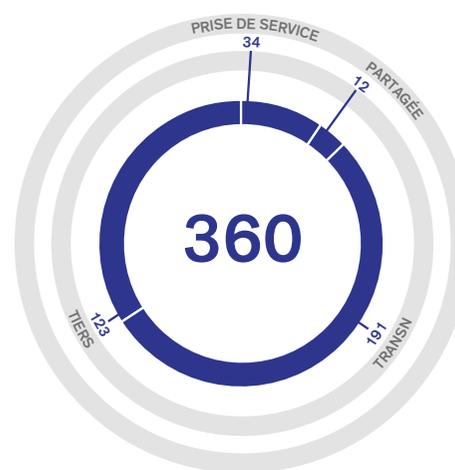
Le projet Safe@transN a été réactivé, après sa mise en suspens en raison de la crise sanitaire. Des formations ont ainsi été dispensées. Elles seront suivies par des audits internes. Safe@transN a pour but d'améliorer les conditions de travail, la sécurité et la protection de la santé, afin qu'elles soient ancrées dans chaque activité et chaque processus. Des conseils ont été proposés lors de la canicule et en matière de prévention des vols. Des campagnes de prévention aux risques hivernaux ont été activées, afin de sensibiliser le personnel aux accidents non professionnels.

Surveillance et contrôle

La société Securitas assure le mandat des tâches de surveillance et de contrôle des titres de transports.

Des séances de coordination mensuelles rassemblent la police, les sociétés de sécurité, les administrations communales concernées et transN. Elles permettent un suivi et une meilleure réactivité afin de garantir la sécurité de la clientèle et du personnel. A la demande des autorités communales et cantonales, des patrouilles supplémentaires ont été engagées sur la ligne R15 (*Place Pury – Boudry*) en fin de journée.

RESPONSABILITÉ DES INCIDENTS



360 Total	191 TransN
12 Partagée	123 Tiers
34 Prise de service	

Après un accident de voiture au passage à niveau des Forges à La Chaux-de-Fonds, de nouvelles mesures ont été prises en collaboration avec la sécurité publique. La campagne de prévention des vols à la tire de la police neuchâteloise a été relayée sur les écrans à bord des bus et des trains transN à l'occasion de la Fête des Vendanges.

La sécurité du personnel interne et externe sur les chantiers est assurée par un spécialiste de l'entreprise et trois entreprises spécialisées.

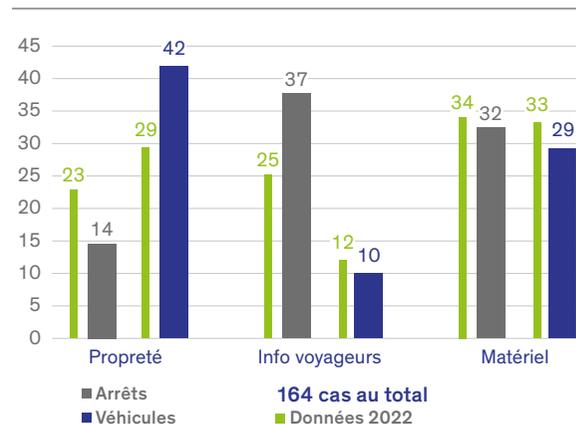
QUALITÉ

L'entreprise est certifiée ISO 9001 : 2015 «Management de la qualité» depuis 2016. Elle a été recertifiée en 2023. Le prochain audit de recertification est prévu en 2026. En outre, 8 audits internes ont été réalisés par les auditeurs ISO de l'entreprise.





164 CAS IMPEQ AU TOTAL EN 2023



ACCIDENTS ET INCIDENTS

On compte 46 chutes de passagers en 2023, contre 40 en 2022 et 56 en 2021.

Le nombre d'incidents touchant les bus en 2023 a évolué défavorablement, avec 360 occurrences, contre 316 en 2022, mais 463 en 2021. Les dégâts causés aux bus par le personnel de conduite représentent un coût de CHF 400'000.- en 2023, ceux causés par des tiers CHF 145'000.-. La formation et des rappels réguliers visent à faire diminuer les accidents causés par le personnel.

L'entreprise déplore 4 accidents ferroviaires, dont 3 avec responsabilité tiers, sans causer de blessés. En avril, une voiture immobilisée sur la voie entre Chambrélien et Corcelles a été heurtée par une rame FLIRT, lui causant plus de CHF 1.5 million de dégâts. En octobre, à la halte des Forges à La Chaux-de-Fonds, une autre rame FLIRT a heurté une voiture coincée entre les barrières descendues du passage à niveau, l'automobiliste n'ayant pas respecté

le marquage au sol. En novembre, un train sur la ligne R22 a percuté une vache. En décembre, également sur la ligne R22, un déraillement, sans gravité, a endommagé un train.

L'application transN intègre la fonctionnalité «impeQ», par laquelle une cliente ou un client peut signaler toute irrégularité constatée. En 2023, 164 constats ont ainsi été transmis par «impeQ», contre 156 en 2022, avec une augmentation de ceux concernant la propreté, n'appelant cependant pas à d'autres mesures que les nettoyages quotidiens.

UNIFORMES

Une nouvelle boutique en ligne a été proposée au personnel. Ainsi, les collaboratrices et les collaborateurs peuvent passer commande des pièces d'uniformes dont ils ont besoin, en fonction d'un quota de points attribués annuellement. Les équipements de protection individuels ont été réévalués, afin de mieux répondre aux besoins de protection et de confort.

Clientèle

Fréquentation

La fréquentation des lignes transN en 2023 a dépassé les valeurs d'avant la pandémie. TransN a ainsi transporté 27'536'631 voyageuses et voyageurs en 2023, alors qu'ils n'étaient que 25'650'170 en 2022, 22'202'525 en 2021 et 19'906'773 en 2020. La fréquentation a progressé de 7.35% par rapport à 2022 et de 3.60% par rapport à celle de 2019. Le nombre de voyageurs-kilomètres (vkm) s'élève à 85'075'875 en 2023, en hausse de 7.81% par rapport à 2022 et de 25.51% par rapport à 2019.

FRÉQUENTATION TOTALE

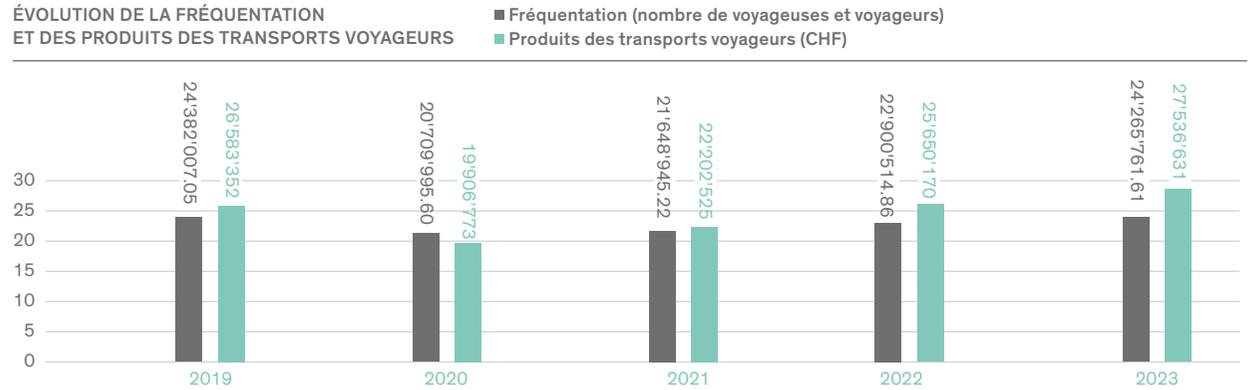


Offres à l'attention de la clientèle

Le *trainbrunch*, lancé en 2021 en partenariat avec Neuchâtel Vin & Terroir, a été proposée 9 dimanches en 2023 sur la ligne R22 (*La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel*). Le dernier jeudi du mois, le *train du terroir* circulait, selon deux variantes en alternance, soit une dégustation de deux heures à bord de la voiture-salon, soit une dégustation d'une heure suivie d'un repas. Deux *trains du terroir* privatifs ont été commandés par des entreprises. En décembre, une édition spéciale a été proposée aux enfants, le mercredi après-midi de la Saint-Nicolas.

En 2023, transN a transporté 27.5 millions de voyageuses et voyageurs

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DES PRODUITS DES TRANSPORTS VOYAGEURS



Vente et distribution

Un état des lieux de la distribution a été mené en 2023, afin d'établir une politique pour la période 2025-2035, définissant les canaux et les prestations de vente, dans un contexte de digitalisation croissante et de la proche obsolescence du parc de distributeurs de billets. Cette politique sera multicanale, afin de satisfaire toutes les catégories de la clientèle.

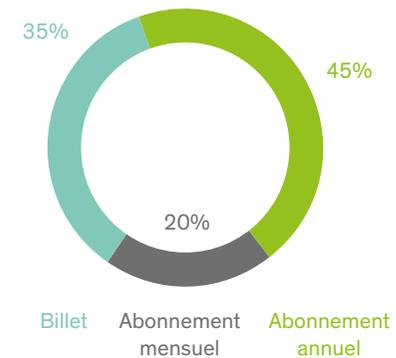
SYSTÈMES DE VENTE

Les cinq points de vente, les distributeurs, les caisses embarquées dans les bus, la billetterie mobile FAIRTIQ et la boutique en ligne constituent les différents canaux de distribution de transN. Les services ont migré vers un nouveau système de vente et un nouveau processus comptable.

BOUTIQUE EN LIGNE

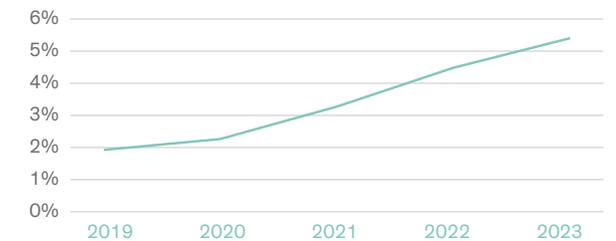
Des développements ont été apportés à la boutique en ligne, afin de respecter les exigences de protection des données. 628 renouvellements d'abonnements d'écoliers ont été commandés en ligne. Sept écoles ou cercles scolaires soutenant l'achat des abonnements sont partenaires du ShoptransN.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TITRES DE TRANSPORT



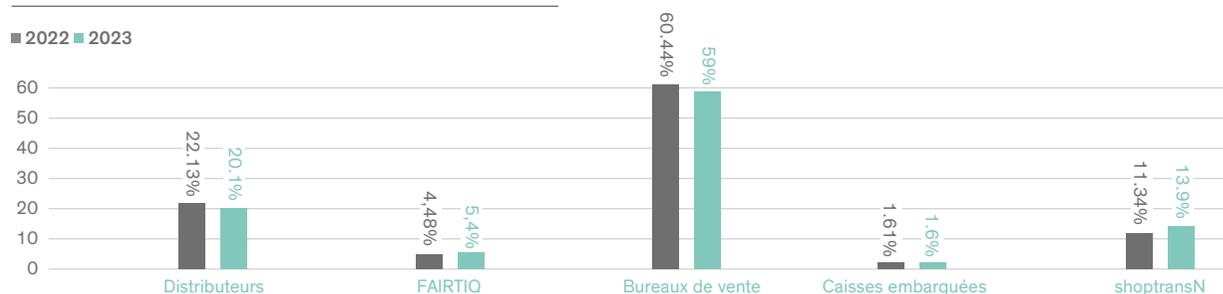
PROGRESSION DE FAIRTIQ

Chiffres d'affaires des ventes par FAIRTIQ



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CANAUX DE VENTE

■ 2022 ■ 2023



Information aux voyageuses et voyageurs

Les événements planifiés mais aussi les perturbations imprévues font l'objet d'une information à la clientèle sur le site internet transN, l'application mobile, les réseaux sociaux de l'entreprise, les écrans dans les bus, les trains et les points de vente, ainsi que sur les afficheurs électroniques dans les gares et aux arrêts les plus fréquentés. Des concepts sont mis en place entre les différents départements lors de projets de grande ampleur, avec accompagnement par du personnel sur le terrain.

SITE INTERNET ET APPLICATION TRANSN

TransN met à disposition de sa clientèle les informations voyageurs sur son site et son application. L'application indique les horaires en temps réel et affiche le temps de parcours jusqu'aux arrêts suivants. Elle propose un lien direct vers la billetterie mobile FAIRTIQ et vers la fonctionnalité «impeQ», permettant de signaler toute irrégularité constatée sur le réseau.

Un calculateur d'itinéraire multimodal porte-à-porte et en temps réel est disponible sur le site et l'application transN. Il propose des itinéraires en transports publics ou en combinant différents modes de transports. Il intègre un comparateur de mobilité annuel permettant de définir le mode de transport ou la combinaison de modes de transport le plus intéressant en fonction des voyages récurrents. Le calculateur est la page la plus vue du site, avec

223'269 vues, pour un temps de visite moyen de 1 minute et 21 secondes. Il a connu un pic de fréquentation le samedi de la Fête des Vendanges, avec 3'797 vues.

RÉSEAUX SOCIAUX

La page Facebook de transN comptait quelque 2'465 abonnés à fin 2023. Le compte Instagram est suivi par 1'979 personnes. L'entreprise communique également à 2'450 abonnés sur le réseau professionnel LinkedIn.

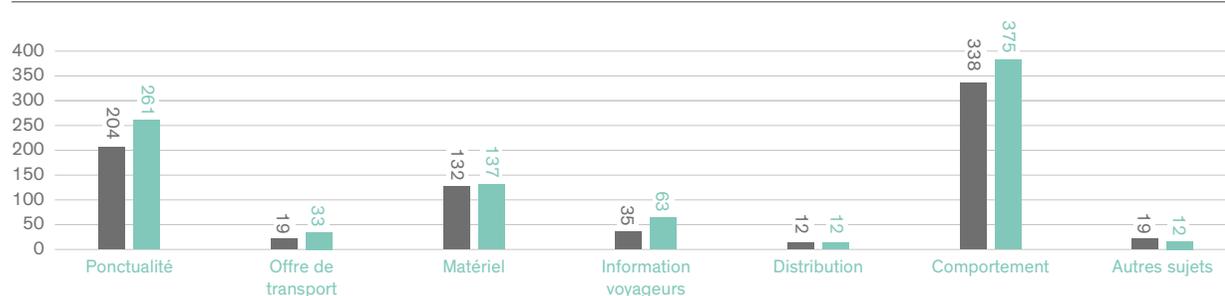
Le plan de publications sur les réseaux sociaux a été adapté, afin de proposer des activités et des sorties sur le réseau transN. Les canevas ont été déclinés au format des stories, afin de toucher un public plus jeune.

Contrôle des titres de transport et surveillance

La Loi et l'Ordonnance sur les organes de sécurité dans les transports publics (LOST et OOST) réglementent les activités de contrôle des titres de transport et la surveillance, qui sont mandatées à la société spécialisée Securitas. Le taux de fraude est passé de 4,71% en 2022 à 6,06% en 2023. 103'647 voyageuses et voyageurs ont été contrôlés en 2023 et 5'286 constats ont été dressés pour voyage sans titre de transport ou avec titre partiellement valable. La planification des contrôles a été améliorée, afin de mettre l'accent sur les courses du soir et des week-ends, pour renforcer le sentiment de sécurité de la clientèle.



RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS PAR TYPES



CONTESTATIONS

Sur les 5'286 constats dressés pour voyage sans titre de transport ou avec titre partiellement valable, 936 ont fait l'objet d'une contestation, soit 17.70%, contre 14.90% en 2022. L'augmentation des contestations provient principalement de client-e-s sans titre de transport valable, qui n'acquièrent un billet électronique qu'en voyant les contrôleurs. Ces derniers saisissent cependant le moment précis de leur arrivée sur leur système de contrôle. Le scannage du billet numérique les informe du moment de l'achat, avec une précision à la seconde, permettant de prouver la fraude. En effet, selon la loi fédérale sur le transport de voyageurs, le titre de transport doit être acquis avant de commencer le voyage.

RECOUVREMENT

Cinq entreprises de transports publics partenaires du réseau MOVIplus ont mis en place en 2021 TPcollect, une marque sous laquelle agit le centre de compétences «Recouvrement». TPcollect traite directement avec les débitrices et débiteurs, lorsque les surtaxes pour voyage sans titre de transport ou avec titre partiellement valable n'ont pas été encaissées par les entreprises. En 2023, transN a pu récupérer CHF 56'473.- de surtaxes non payées, sur un montant mis en recouvrement de CHF 235'770.-, soit 24%, alors que 14% avaient pu être encaissés en 2022 et seuls 4% en 2021. Des paiements échelonnés des surtaxes peuvent être proposés.

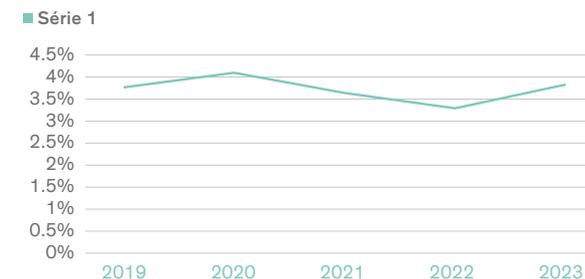
Réclamations

En 2023, 893 réclamations dont la responsabilité peut être attribuée à transN ont été enregistrées, contre 759 en 2022. Les réclamations concernant la ponctualité sont celles ayant subi la plus forte augmentation, soit +90%. Une comparaison avec les 905 réclamations de l'année 2019 démontre une stabilité, l'évolution étant liée au nombre de voyageuses et voyageurs. L'indice de réclamations pour 100'000 voyageurs est de 3.82. Les réclamations font l'objet d'un suivi et d'un partage avec les services concernés, permettant d'identifier les améliorations à apporter.

Partenariats culturels et sportifs

TransN s'associe à des événements culturels et sportifs d'envergure ou de rayonnement cantonal, afin de promouvoir son offre et l'utilisation des transports publics pour les loisirs. En 2023, plus de 20 partenariats ont été conclus avec des manifestations – dont les principales étaient des festivals tels que Festi'neuch ou NIFFF et des fêtes telles que Boudrysia ou Braderie Horlofolies – mettant en avant la mobilité douce et le développement durable. En collaboration avec ONDE VERTE et dans le cadre des partenariats, la gratuité de transports a été à nouveau proposée aux participant-e-s, 2 heures avant et 2 heures après les étapes du BCN Tour et les matches à domicile de Neuchâtel Xamax FCS et du HC La Chaux-de-Fonds.

INDICE DE RÉCLAMATIONS POUR 100'000 VOYAGEUSES ET VOYAGEURS



Dans le cadre du partenariat avec la Fête des Vendanges, le bracelet de soutien et de paiement de la Fête a été vendu dans les points de vente transN. Un stand d'information a accueilli les voyageuses et les voyageurs jusqu'au milieu des nuits de la Fête.

Campagnes de promotion

TransN a participé aux campagnes de promotion de la billetterie en ligne FAIRTIQ et d'ONDE VERTE. La campagne Au fil de nos lignes..., lancée en 2020 afin de faire venir ou revenir les client-e-s sur les lignes transN, est restée active dans les points de vente et sur le site internet, cependant sans investissements pour y apporter de nouveaux développements. Une campagne de Noël, «Les Trésors du Père Noël», a favorisé la fréquentation des points de vente, du site internet et des réseaux sociaux.

Afin de soutenir le bien-être du personnel et de la clientèle, transN s'est associée à la campagne des CFF visant à lutter contre les incivilités. Des messages de sensibilisation étaient diffusés sur les différents canaux de l'entreprise. Une nouvelle page www.transn.ch/respect a été créée sur le site internet.



ONDE VERTE

TransN est l'un des partenaires d'ONDE VERTE, aux côtés des entreprises BLS, de CarPostal, des CFF, des Chemins de fer du Jura (CJ) et des Transports Publics Fribourgeois (TPF). Cette communauté tarifaire est dirigée par un comité de direction composé d'un représentant de chaque partenaire, sous la présidence d'un membre externe. Son administration est gérée par une cellule opérationnelle, hébergée par transN, entreprise gérante. ONDE VERTE met en place des solutions tarifaires et une offre coordonnée, bénéficiant aux voyageuses et voyageurs, en simplifiant leurs déplacements.

TARIFS ET ASSORTIMENT

Les tarifs des billets et abonnements ONDE VERTE ont augmenté de 4.2% en moyenne, en coordination nationale. La dernière augmentation remontait à 2016. Les déplacements longs sont cependant devenus plus avantageux, grâce au plafonnement des tarifs à 6 zones contre 10 auparavant pour les billets, cartes journalières et cartes multi-courses (plafonnement déjà à 5 zones pour les abonnements). Un nouvel abonnement FlexiAbo a été proposé pour répondre à l'évolution des habitudes de déplacement et comprend 100 jours de voyages librement choisis, à utiliser dans un délai d'un an.

L'abonnement «week-end», lancé en 2022, a été reconduit en 2023. Valable en juillet et août, il donnait libre accès aux transports publics dans toutes les zones ONDE VERTE du vendredi, 19h, au dimanche, dernières courses, pour CHF 33.-.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ONDE VERTE

Les activités des groupes de travail, les campagnes et les résultats d'ONDE VERTE font l'objet d'un rapport annuel détaillé, disponible sur le site internet www.ondeverte.ch. Le chiffre d'affaires total de la communauté tarifaire en 2023 a progressé de 4.12% depuis 2022, mais il reste inférieur de 2.43% par rapport à 2019.

Prestations

Procédure de commande et offre

TransN offre des prestations qui sont commandées par la Confédération et le Canton. Ces prestations font l'objet d'offres biennales, coordonnées par le domaine Offre de l'entreprise, en partenariat avec des représentants des autres départements et équipes. Les coûts des prestations non couverts par les recettes sont indemnisés selon les offres convenues. En 2023, un complément d'offre de CHF 3.4 millions a été accordé par les commanditaires, afin de financer les coûts supplémentaires engendrés par les prestations fournies.

Horaire

HORAIRE 2023

L'horaire 2023 est entré en vigueur le 11 décembre 2022. Seules des adaptations mineures ont été apportées. Des modifications planifiées sont intervenues en cours d'année 2023 : lignes déviées sur le réseau de La Chaux-de-Fonds de mars 2023 à octobre 2024 en raison de la fermeture du Grand-Pont, réorganisation des lieux de départ à la Place Pury en avril 2023, substitution de la ligne 215 (Place Pury – Boudry) par bus entre Boudry et Colombier de mai à septembre 2023.

HORAIRE 2024

L'horaire 2024 de transN est entré en vigueur le 10 décembre 2023. La numérotation des lignes ferroviaires régionales a été raccourcie à deux chiffres, précédés d'un R signifiant « Regio ». Les lignes 215, 221, 222 et 224 sont ainsi devenues R15, R21, R22 et R24.

Depuis l'horaire 2024, la ligne 120 traverse Colombier par l'Avenue de la Gare dans les deux directions, avec davantage de courses jusqu'aux Grattes-de-Bise. Les lignes des Montagnes neuchâteloises, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers n'ont subi que des adaptations mineures de minutage. La fréquence du Nordic'BUS (ligne 426) a été doublée, avec quatre allers-retours entre Les Hauts-Geneveys et Tête-de-Ran.

VOYAGEUSES ET VOYAGEURS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Les voyageuses et voyageurs à besoins spécifiques, notamment à mobilité réduite, peuvent s'informer sur l'accessibilité de leurs arrêts de départ et de destination sur la page <https://www.transn.ch/voyager-avec-un-handicap/>. Les arrêts qui ne sont pas encore accessibles de façon autonome sont signalés dans les calculs d'itinéraires en ligne et par un autocollant sur le potelet d'arrêt. Les mesures transitoires sont tantôt une rampe, tantôt un mobilift, tantôt une navette à plancher surbaissé. Les annonces de voyages nécessitant une assistance sont prises par le Contact Center Handicap national.

TRAVAUX SUR L'HORAIRE 2025

Des réflexions ont été menées autour de la modification majeure de l'horaire CFF en 2025 et de son impact sur les correspondances. L'offre transN sera adaptée en conséquence, notamment celle de la ligne 421 (Neuchâtel, Place Pury – Savagnier – Cernier) afin d'assurer la correspondance de Lausanne et celle de la ligne 122 (Neuchâtel gare (Nord) – Vauseyon) pour la correspondance de Bienne.

Près de 370'000 voyageuses et voyageurs transportés lors de la Fête des Vendanges.

En outre, le projet d'interlignage et de nouvel itinéraire des lignes 102 (Serrières – Place Pury – Temple des Valangines) et 107 (Place Pury – Hauterive – Marin) s'est poursuivi, avec nouvel itinéraire à Marin par l'avenue des Champs-Montants. Enfin, transN

participe au groupe de travail dédié à l'interface de gare de Cernier, dans le cadre du projet de ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

FÊTE DES VENDANGES

TransN a transporté 369'524 voyageuses et voyageurs lors de la Fête des Vendanges de Neuchâtel. La fréquentation globale du week-end a progressé de 14% en un an. 305 conductrices et conducteurs ont été sollicités, ainsi que plusieurs dizaines d'employé-e-s à la technique, à l'administration et à la vente.

Des courses supplémentaires étaient proposées en fin de journée et jusqu'à 4h les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, sur les lignes régulières transN du Littoral et du Val-de-Ruz, ainsi qu'à l'extérieur de son réseau, jusqu'à Vaumarcus à l'ouest du Littoral, jusqu'au Landeron et Lignièrès à l'est du canton et à destination de Coffrane et des Geneveys-sur-Coffrane. Des trains spéciaux circulaient en outre les deux nuits pour Fleurier et La Chaux-de-Fonds – Le Locle. Le bracelet de soutien de la Fête des Vendanges accordait la libre circulation dans les zones ONDE VERTE 10, 11, 14, 15 et 30 du vendredi, 16h, au dimanche, dernières courses.



Courses spéciales

BUS

TransN propose diverses solutions alternatives et services pour répondre aux besoins spécifiques en mobilité, telles que des courses spéciales pour entreprises et manifestations – privées ou partagées – et des abonnements préférentiels (JobAbo ONDE VERTE, avec participation financière de l'employeur). Des courses spéciales ont été mises sur pied pour 18 manifestations, dont 5 festivals, contribuant à faciliter les déplacements lors de ces événements, de façon durable. TransN assure des mandats fixes pour des navettes transfrontalières destinées aux employé·e·s d'entreprises en direction de Morteau et Maïche. Une septième ligne dédiée au personnel transfrontalier s'est ajoutée aux 6 lignes existantes.

TransN exploite les lignes hivernales Snowbus (ligne 425) entre Neuchâtel et les pistes de ski du Crêt-du-Puy et des Bugnenets-Savagnières et Nordic'BUS (ligne 426) depuis Cernier pour la Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran. Elle effectue également les navettes nocturnes NoctamBus et NoctamRun.

TRAINS

6 courses spéciales avec voyageurs ont été effectuées sur la ligne R21 (Neuchâtel – Buttes), 304 sur la ligne R15 (Neuchâtel – Boudry) et 50 sur la ligne R22 (La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel). Elles sont tantôt planifiées en renfort à des manifestations, tantôt pour les offres telles que Train du terroir ou Trainbrunch. Les activités proposées par les associations historiques ont nécessité 82 courses spéciales sur la ligne R21 et 120 sur la ligne R15.

Relations publiques et communication

TransN a collaboré à trois cours Être et rester mobile, en octobre à Fleurier, Neuchâtel et Saint-Blaise. Cette formation d'un après-midi s'adresse aux voyageurs seniors, dans le but de faciliter leurs déplacements en transports publics et d'en faire la promotion. Après une partie théorique, des conseils sont dispensés à bord d'un bus pour voyager en toute sécurité et dans le confort, puis des exercices pratiques sont proposés à un distributeur.

TransN a adressé 22 communiqués de presse pour informer les médias de l'actualité de l'entreprise, de ses produits et de ses prestations. Parmi ceux-ci, 5 étaient des points de situation sur la desserte du réseau des Montagnes neuchâtoises, après la tempête survenue le 24 juillet. De plus, les médias régionaux et romands ont réalisé 11 reportages sur les projets et les activités de transN.

Rapport financier

RÉSULTATS FINANCIERS

L'exercice comptable 2023 s'est soldé par une perte de CHF 2'927'511.65. L'arrivée des nouveaux trolleybus a entraîné une hausse des charges, notamment en termes d'amortissements et d'intérêts financiers. Le taux d'absentéisme élevé parmi le personnel de conduite a nécessité l'engagement de ressources supplémentaires.

Les raisons des différentes augmentations de charges ont été examinées et justifiées lors d'un examen effectué par un auditeur externe. Pour compenser les hausses structurelles des coûts, des indemnités supplémentaires ont été accordées par les commanditaires. TransN exprime sa gratitude envers ses partenaires, pour leur soutien financier additionnel, contribuant ainsi à atténuer l'excédent de charges.

PRODUITS

Les ventes de titres de transport ont progressé par rapport à l'année précédente. Le nombre de voyageuses et voyageurs sur les lignes transN est en hausse de 7.35% et celui des kilomètres-voyageurs de 7.81%. Malgré une forte concurrence dans le secteur des courses spéciales, le bénéfice des activités annexes s'élève à CHF 852'151.-. Ce produit a été intégralement reporté sur les lignes concessionnées, de manière volontaire. Cette décision a permis de réduire le besoin d'indemnités versées pour les coûts non couverts.

CHARGES

Les charges pour le personnel, bien qu'en hausse par rapport à l'année précédente, sont conformes au montant budgété. Trois principaux facteurs expliquent cette augmentation. Tout d'abord, le taux d'absentéisme élevé à la conduite a nécessité davantage d'heures supplémentaires et des engagements de courte durée pour garantir les prestations. Ensuite, une indexation des salaires de 2.2% a été accordée, contribuant également à la hausse des charges pour le personnel. Enfin, une pyramide des âges défavorable a conduit à une augmentation des cotisations sociales.

Dans le domaine de la technique et de l'infrastructure, l'entreprise a été confrontée à une hausse des amortissements et des frais de capitaux, en raison d'investissements majeurs dans les véhicules et les bâtiments. Par ailleurs, les coûts de maintenance sont supérieurs à ceux des années précédentes et resteront élevés lors des prochains exercices, principalement pour les bogies et les anciens trolleybus, qui sont maintenus en exploitation au-delà de leur planification technique et financière, en raison du manque de disponibilité d'autres véhicules plus récents.

PERSPECTIVES

L'indexation nécessaire au coût de la vie, la hausse des coûts énergétiques et l'inflation vont contraindre l'entreprise à subir de nouvelles pertes sur les prochains exercices. Le renouvellement planifié et nécessaire du matériel roulant et de l'infrastructure ferroviaire générera d'importants surcoûts financiers. Cependant, la modernisation de la flotte influencera favorablement les coûts de maintenance à moyen et long terme. En investissant dans des technologies et des équipements plus récents et davantage respectueux de l'environnement, l'entreprise améliore son efficacité opérationnelle et énergétique.

Les défis liés au personnel, au matériel roulant et à l'infrastructure nécessiteront une gestion rigoureuse et des investissements ciblés pour stabiliser la situation financière de l'entreprise. Par conséquent, le montant des indemnités devra être adapté, afin de maintenir les prestations.

Les résultats de transN, dans un contexte de crises successives, témoignent d'une organisation solide, d'une agilité éprouvée, de processus efficaces et d'une gestion responsable des ressources. De nouvelles mesures permettront de réduire le taux d'absentéisme et d'anticiper les effets de la pyramide des âges sur les coûts sociaux. La croissance des ventes de titres de transport et la gestion proactive des activités annexes offrent des perspectives encourageantes. TransN se montre capable de s'adapter et de développer de nouveaux produits en faveur d'une mobilité durable, même dans un environnement économique difficile, au service des Neuchâteloises et des Neuchâtelois.

Bilan / actif

	Notes	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF		Notes	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
ACTIFS CIRCULANTS		46'429'909.11	23'718'467.06	ACTIFS IMMOBILISÉS		278'791'262.71	235'472'686.39
TRÉSORERIE		38'062'222.27	18'088'154.34	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		250.00	250.00
Caisses		82'554.86	81'859.75	Titres non cotés et parts au capital		250.00	250.00
Distributeurs et sacoches des agents		429'609.20	486'343.50				
Comptes postaux		60'717.68	75'850.41	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		278'791'012.71	235'472'436.39
Banques	2.8	26'713'704.93	13'941'519.52	Immobilisations		458'185'869.81	431'893'869.81
Compte infrastructure ferroviaire		8'105'968.92	2'294'800.68	<i>Infrastructure ferroviaire</i>		<i>118'149'331.00</i>	<i>92'863'331.00</i>
Compte CFF		2'669'666.68	1'207'780.48	<i>Trafic voyageur TRV / TU</i>		<i>314'103'046.36</i>	<i>313'231'046.36</i>
				<i>Leasing</i>		<i>23'310'854.00</i>	<i>23'310'854.00</i>
CRÉANCES RÉSULTANT DE LA VENTE DE BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICES		2'007'572.41	3'899'124.56	<i>Immeubles et biens-fonds</i>		<i>2'622'638.45</i>	<i>2'488'638.45</i>
				Amortissements		-284'742'549.93	-271'281'493.41
AUTRES CRÉANCES À COURT TERME		2'372'969.32	1'180'644.46	<i>Infrastructure ferroviaire</i>		<i>-52'305'018.26</i>	<i>-48'327'855.83</i>
Créances fiscales		1'951'996.83	603'257.60	<i>Trafic voyageur TRV / TU</i>		<i>-215'397'865.93</i>	<i>-207'079'961.23</i>
Créances envers les institutions d'assurances sociales		900.00	1'040.00	<i>Leasing</i>		<i>-15'147'219.07</i>	<i>-13'981'676.35</i>
Créances envers le personnel		20.00	101.10	<i>Immeubles et biens-fonds</i>		<i>-1'892'446.67</i>	<i>-1'892'000.00</i>
Cartes de crédits, chèques et bons		263'085.56	265'856.16	Objets inachevés		101'149'105.42	70'838'899.09
Autres débiteurs		156'966.93	310'389.60	<i>Financement par art. 56 LCdF</i>			
				<i>infrastructure ferroviaire</i>	2.1	<i>61'480'975.83</i>	<i>51'851'136.97</i>
ACTIFS DE RÉGULARISATION		3'987'145.11	550'543.70	<i>Financement propre</i>		<i>39'668'129.59</i>	<i>18'987'762.12</i>
				Pièces de rechange		4'198'587.41	4'021'160.90
				TOTAL		325'221'171.82	259'191'153.45

Bilan / passif

	Notes	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF		Notes	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		91'762'703.65	53'046'498.70	CAPITAUX PROPRES		15'544'806.81	18'472'318.46
DETTES RÉSULTANT DE L'ACHAT DE BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICES		27'587'358.28	8'868'678.99	CAPITAL-ACTIONS		15'528'030.00	15'528'030.00
DETTES À COURT TERME PORTANT INTÉRÊT	2.3	55'000'000.00	35'000'000.00	RÉSERVES LÉGALES ISSUES DU BÉNÉFICE		750'000.00	750'000.00
Emprunts bancaires et autres		55'000'000.00	35'000'000.00	Réserve légale générale issue du bénéfice		750'000.00	750'000.00
AUTRES DETTES À COURT TERME		1'847'358.77	1'969'196.94	AUTRES RÉSERVES ISSUES DU BÉNÉFICE		6'300'629.59	6'300'629.59
Dettes fiscales		33'993.55	376'954.32	RÉSULTATS REPORTÉS		-692'554.63	539'769.06
Dettes envers les institutions d'assurances sociales		386'378.35	192'612.75	Résultat reporté infrastructure ferroviaire (art. 67 LCdF)		-1'671'701.39	-1'448'537.38
Dettes envers le personnel		116'617.79	25'294.85	Résultat reporté lignes régionales (art. 36 LTV)		2'192'348.14	2'080'104.40
Bons cadeaux		0.00	13'708.00	Résultat reporté lignes urbaines		-2'757'183.21	-1'425'146.30
Autres créanciers		29'989.35	122'825.03	Résultat reporté activités annexes		1'543'981.83	1'333'348.34
Engagements découlant de leasing	2.6	1'280'379.73	1'237'801.99	RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-2'927'511.65	-1'232'323.69
PASSIFS DE RÉGULARISATION		7'327'986.60	7'208'622.77	PROPRES ACTIONS	2.9	-3'413'786.50	-3'413'786.50
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		217'913'661.36	187'672'336.29	TOTAL		325'221'171.82	259'191'153.45
DETTES À LONG TERME PORTANT INTÉRÊT	2.4/2.5	58'633'250.00	60'000'000.00				
Emprunts obligataires	2.2	26'000'000.00	26'000'000.00				
Emprunts bancaires et autres		32'633'250.00	34'000'000.00				
AUTRES DETTES À LONG TERME		154'033'213.86	124'292'733.29				
Contributions aux investissements des pouvoirs publics (art. 56 LCdF)	2.7	144'868'651.54	113'847'791.24				
Emprunts pouvoirs publics		377'000.00	377'000.00				
Engagements découlant de leasing	2.6	8'787'562.32	10'067'942.05				
PROVISIONS		5'247'197.50	3'379'603.00				

Compte de résultat

	2023 CHF	2022 CHF
PRODUITS DES TRANSPORTS VOYAGEURS TRV / TU	24'265'761.61	22'900'514.86
PRODUITS DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	2'617.15	3'002.05
RECETTES ANNEXES	16'155'571.26	16'474'309.83
INDEMNITÉS DES POUVOIRS PUBLICS	68'015'689.31	63'032'346.16
Indemnité d'exploitation pour l'infrastructure ferroviaire (art. 51b LCdF)	5'993'789.00	4'853'002.00
<i>Confédération</i>	5'993'789.00	4'853'002.00
Indemnité d'amortissement pour l'infrastructure ferroviaire (art. 51b LCdF)	4'500'358.31	4'207'556.16
<i>Confédération</i>	4'500'358.31	4'207'556.16
Indemnisation pour le trafic régional (art. 28 al. 1 LTV)	25'409'500.00	23'746'538.00
<i>Confédération</i>	12'704'746.00	11'873'267.00
<i>Canton de Neuchâtel</i>	12'704'754.00	11'873'271.00
Indemnisation pour le trafic régional (art. 28 al. 4 LTV)	1'004'816.00	902'809.00
<i>Canton de Neuchâtel</i>	1'004'816.00	902'809.00
<i>Communes</i>	0.00	0.00
Indemnisation pour le trafic urbain	31'107'226.00	29'322'441.00
<i>Canton de Neuchâtel</i>	30'860'523.00	29'084'848.00
<i>Communes</i>	246'703.00	237'593.00
CHARGES DE PERSONNEL	-54'985'621.64	-52'163'425.34
Traitements et salaires	-43'076'842.47	-40'796'177.75
Allocations et indemnités	-2'192'318.95	-1'663'755.45
Uniformes	-309'347.85	-257'956.49
Assurances du personnel	-10'336'286.15	-10'099'706.95
Prestations complémentaires pour les assurances du personnel	-245'235.75	-226'359.40
Prestations des assurances du personnel	1'174'409.53	880'530.70

	2023 CHF	2022 CHF
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-38'988'989.23	-37'336'685.07
Dépenses générales	-7'036'397.00	-6'251'252.68
Marketing et communication	-917'018.27	-815'197.15
Assurances et dédommagements	-1'393'476.55	-817'372.13
Prestations de services par tiers	-3'252'706.95	-3'296'595.35
Fermages et loyers	-6'588'851.86	-6'632'757.20
Énergie et matières de consommation	-5'712'107.06	-5'801'110.44
Matériel et prestations pour l'entretien	-13'511'871.15	-12'636'625.40
Frais non activés sur investissements domaine infrastructure ferroviaire	-416'748.66	-1'016'532.24
Frais non activés sur investissements domaine trafic voyageur	-159'811.73	-69'242.48
AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR	-16'348'081.11	-14'951'359.91
Amortissements domaine infrastructure ferroviaire	-3'977'162.43	-3'046'564.81
Amortissements domaine trafic voyageurs	-10'639'904.70	-10'600'988.54
Amortissements sur leasings financiers	-1'165'542.72	-1'165'542.72
Amortissements immeubles et biens-fonds	0.00	0.00
Corrections de valeur	-565'471.26	-138'263.84
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS	-1'883'052.65	-2'041'297.42
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-1'328'110.45	-896'611.07
Produits financiers	23'791.88	28'566.19
Charges financières	-1'351'902.33	-925'177.26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3'211'163.10	-2'937'908.49
CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION	283'651.45	244'559.80
Produits hors exploitation	344'928.91	305'999.07
Charges hors exploitation	-61'277.46	-61'439.27
CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES, UNIQUES OU HORS PÉRIODE	0.00	1'461'025.00
Produits extraordinaires, uniques ou hors période ^{2.10}	0.00	1'461'025.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-2'927'511.65	-1'232'323.69

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé au 31 décembre (en francs suisses)

	2023	2022
Résultat de l'exercice	-2'927'511.65	-1'232'323.69
Amortissements sur des postes de l'actif immobilisé	16'217'687.55	14'898'665.88
Variation des provisions	1'867'594.50	-708'485.40
Variation des créances à court terme	699'227.29	102'933.97
Variation des actifs de régularisation	-3'436'601.41	-90'278.90
Variation des dettes à court terme (hors dettes financières)	18'554'263.38	-5'266'851.41
Variation des passifs de régularisation	119'363.83	464'471.15
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	31'094'023.49	8'168'131.60
Investissements dans des immobilisations corporelles	-59'536'263.87	-25'517'426.29
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0.00	0.00
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-59'536'263.87	-25'517'426.29
Constitution / (Remboursement) de dettes financières à court terme	20'042'577.74	16'041'161.34
Constitution / (Remboursement) de dettes financières à long terme	28'373'730.57	-1'402'137.46
Achat de propres actions	0.00	-1'814.63
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	48'416'308.31	14'637'209.25
VARIATION DES LIQUIDITÉS	19'974'067.93	-2'712'085.44
VARIATION DE LIQUIDITÉS		
État au 1 ^{er} janvier	18'088'154.34	20'800'239.78
État au 31 décembre	38'062'222.27	18'088'154.34
VARIATION DES LIQUIDITÉS (NETTES)	19'974'067.93	-2'712'085.44

Annexe aux comptes annuels 2023 (en francs suisses)

1. Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013) ainsi qu'aux dispositions fixées par l'Ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles.

Actif immobilisé et crédit-bail (location)

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiques nécessaires. Les amortissements sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans les fourchettes de taux fixées par l'art. 11 de l'Ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

Les immobilisations financées par des contrats de location à long terme sont portées à l'actif à la valeur actuelle des mensualités minimales de location ou à la valeur vénale lorsque celle-ci est inférieure. Les engagements correspondants du contrat de location-financement sont portés au passif.

Les contrats de location à long terme sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'objet loué est transférée à la société. La classification se fait au commencement du contrat de location. Lors de sa comptabilisation initiale, l'objet loué est activé à la valeur la plus basse entre la valeur escomptée des versements de leasing et la valeur vénale. Les mensualités du crédit-bail sont réparties entre le montant des intérêts et celui des remboursements. L'objet loué est amorti sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée de location lorsque celle-ci est plus courte.

Les flux de trésorerie relatifs aux contrats de location simple sont directement pris en compte avec effet sur le résultat au moment du paiement.

2. Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

2.1 Compte des investissements pour le secteur Infrastructure (art. 3 al. 2 OCEC)

	Inachevés 31.12.2022	Prestations tiers 2023	Prestations internes 2023	Non activés 2023	Activations 2023	Inachevés 31.12.2023
Bâtiments et terrains	2'107'586.79	631'229.65	16'139.90	-360'000.00	-618'000.00	1'776'956.34
Ouvrages d'art: ponts	851'418.24	128'880.32	56'139.00	-476.73	-699'000.00	336'960.83
Ouvrages d'art: tunnels	454'665.70	58'438.47	19'607.00	0.00	0.00	532'711.17
Autres ouvrages d'art	3'716'482.86	1'092'524.39	135'139.50	-25'632.64	-966'000.00	3'952'514.11
Voie ferrée	15'114'149.10	13'061'786.78	340'742.50	-11'994.26	-12'529'000.00	15'975'684.12
Installations de courant de traction	4'663'807.03	3'715'149.07	229'612.00	-3'322.50	-1'880'000.00	6'725'245.60
Installations de sécurité	10'872'813.01	6'276'149.15	370'473.50	-9'891.78	-5'603'000.00	11'906'543.88
Installations à basse tension et de télécom.	1'307'072.44	1'097'547.40	80'757.60	-189.58	-480'000.00	2'005'187.86
Installations d'accueil	8'676'048.83	1'758'376.57	351'761.00	-3'329.41	-2'139'422.98	8'643'434.01
Véhicules de l'infrastructure	3'586'360.30	5'679'920.03	75'340.00	-710.00	-82'000.00	9'258'910.33
Moyens d'exploitation et divers	500'732.67	79'438.67	121'858.00	-1'201.76	-334'000.00	366'827.58
Total	51'851'136.97	33'579'440.50	1'797'570.00	-416'748.66	-25'330'422.98	61'480'975.83

2.2 Emprunts par obligations émis par l'entreprise

	Taux d'intérêt et conditions	Échéance	31.12.2023	31.12.2022
Placement privé obligataire au porteur Dépositaire : UBS Switzerland SA	deux droit valeur de CHF 3'000'000 taux fixe 0.34%	2 septembre 2025	6'000'000.00	6'000'000.00
Placement privé obligataire au porteur Dépositaire : UBS Switzerland SA	deux droit valeur de CHF 3'000'000 taux fixe 0.09%	28 octobre 2028	6'000'000.00	6'000'000.00
Placement privé obligataire au porteur Dépositaire : UBS Switzerland SA	deux droit valeur de CHF 3'500'000 taux fixe 0.22%	28 octobre 2032	7'000'000.00	7'000'000.00
Placement privé obligataire au porteur Dépositaire : UBS Switzerland SA	deux droit valeur de CHF 3'500'000 taux fixe 0.32%	28 octobre 2037	7'000'000.00	7'000'000.00
Total			26'000'000.00	26'000'000.00
Court terme			0.00	0.00
Long terme			26'000'000.00	26'000'000.00

2.3 Dettes à court terme portant intérêt (< 1 an)

	31.12.2023	31.12.2022
Banque Cantonale Neuchâteloise	0.00	9'000'000.00
Banque Cantonale Neuchâteloise	0.00	8'000'000.00
Caisse fédérale de pensions Publica	0.00	10'000'000.00
Canton des Grisons	0.00	8'000'000.00
Canton des Grisons	10'000'000.00	0.00
Canton des Grisons	6'000'000.00	0.00
Envers des tiers	16'000'000.00	35'000'000.00
Canton de Neuchâtel	39'000'000.00	0.00
Envers des actionnaires	39'000'000.00	0.00
Total dettes à court terme portant intérêt (< 1 an)	55'000'000.00	35'000'000.00

2.4 Dettes à long terme portant intérêt (1 - 5 ans)

	31.12.2023	31.12.2022
Canton des Grisons	0.00	10'000'000.00
Canton des Grisons	0.00	6'000'000.00
Canton des Grisons	8'000'000.00	0.00
Banque Cantonale Neuchâteloise	6'000'000.00	0.00
Banque Cantonale Neuchâteloise	633'250.00	0.00
Placement privé obligataire	6'000'000.00	6'000'000.00
Placement privé obligataire	6'000'000.00	0.00
Envers des tiers	26'633'250.00	22'000'000.00
Total dettes à long terme portant intérêt (1 - 5 ans)	26'633'250.00	22'000'000.00

2.5 Dettes à long terme portant intérêt (> 5 ans)

	31.12.2023	31.12.2022
Axa Assurances SA	5'000'000.00	5'000'000.00
Axa Vie SA	5'000'000.00	5'000'000.00
Banque Cantonale Neuchâteloise	8'000'000.00	8'000'000.00
Placement privé obligataire	0.00	6'000'000.00
Placement privé obligataire	7'000'000.00	7'000'000.00
Placement privé obligataire	7'000'000.00	7'000'000.00
Envers des tiers	32'000'000.00	38'000'000.00
Total dettes à long terme portant intérêt (> 5 ans)	32'000'000.00	38'000'000.00

2.6 Dettes de crédit-bail (dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les 12 mois suivant la date du bilan)

Institut bancaire - objet	Durée résiduelle	Valeur au 31.12.2023		Valeur au 31.12.2022	
		Intérêts	Remboursements	Intérêts	Remboursements
Crédit Suisse - 1 trolleybus	5 ans 9 mois	38'464.00	419'667.70	52'597.02	484'166.28
Crédit Suisse - 10 trolleybus	6 ans 10 mois	567'535.06	4'917'772.17	739'192.98	5'540'061.65
Crédit Suisse - 9 trolleybus	7 ans 4 mois	606'586.62	4'730'502.18	775'993.89	5'281'516.11
Total		1'212'585.68	10'067'942.05	1'567'783.89	11'305'744.04
Court terme			1'280'379.73		1'237'801.99
Long terme			8'787'562.32		10'067'942.05

2.7 Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

	31.12.2023	31.12.2022
Droit de gage ferroviaire sur la ligne Travers-Buttes	300'000.00	300'000.00
Emprunts garantis par la mise en gage:		
Confédération RVT 1942	300'000.00	300'000.00
Confédération RVT 1953	250'000.00	250'000.00

2.8 Garanties en faveur de tiers

	31.12.2023	31.12.2022
Cautionnement	50'000.00	0.00

2.9 Parts de son propre capital détenues par l'entreprise

	Nombre	Valeur au 31.12.2023		Nombre	Valeur au 31.12.2022	
		Nominal	Rachat		Nominal	Rachat
1 ^{er} janvier	66'916'537	669'165.37	3'413'786.50	66'735'074	667'350.74	3'411'971.87
Achat				181'463	1'814.63	1'814.63
Vente						
31 décembre	66'916'537	669'165.37	3'413'786.50	66'916'537	669'165.37	3'413'786.50
Capital total	1'552'803'000	15'528'030.00		1'552'803'000	15'528'030.00	
Part détenue en %	4.31			4.31		

Les actions propres figurent au bilan à leur valeur de rachat et représentent un total de CHF 3'413'786.50 au 31 décembre 2023 (identique au 31 décembre 2022).

2.10 Produits extraordinaires, uniques ou hors période

En 2023 il n'y a pas de produits extraordinaires, uniques ou hors période. En 2022 notre société a bénéficié d'un soutien financier extraordinaire de CHF 1'461'025 pour l'offre de trafic local afin de compenser les pertes financières subies en 2021 en raison de la crise Covid-19.

3. Autres informations

3.1 Dettes envers des institutions de prévoyance

Au 31 décembre 2023, il n'existait aucune dette envers l'institution de prévoyance professionnelle (également aucune au 31 décembre 2022).

3.2 Honoraires de l'organe de révision

	2023	2022
Prestations d'audit	63'758.40	75'228.45
Autres prestations de services	0.00	6'656.94

3.3 Valeurs d'assurances des immobilisations corporelles

	2023	2022
VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Immeubles	119'039'788.00	110'888'684.00
Véhicules (yc assurance chose)	175'672'625.00	182'642'719.00
Machines et installations (yc assurance chose)	73'509'100.00	66'490'000.00
	368'221'513.00	360'021'403.00
VALEURS D'ASSURANCE CASCO		
Train régional	119'005'340.00	166'100'000.00
Trolleybus	24'000'000.00	24'000'000.00
Autobus	0.00	0.00
Funiculaires Ecluse-Plan et La Coudre-Chaumont	7'600'000.00	7'600'000.00
	150'605'340.00	197'700'000.00
COUVERTURE D'ASSURANCE RC		
Infrastructure	100'000'000.00	100'000'000.00
Train régional	100'000'000.00	100'000'000.00
Trolleybus	20'000'000.00	20'000'000.00
Autobus	100'000'000.00	100'000'000.00
Funiculaires	50'000'000.00	50'000'000.00

3.4 Examen des comptes par l'OFT selon art. 37 al. 3 LTV

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

3.5 Événements importants survenus après la date du bilan

Néant

Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi du bénéfice disponible au bilan

	2023	2022
	PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CHF	DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHF
Attribution au résultat reporté Infrastructure (art. 67 LCdF)	-451'867.65	-223'164.01
Attribution au résultat reporté lignes régionales (art. 36 LTV)	1'050'749.00	112'243.74
Attribution au résultat reporté lignes urbaines	-3'757'784.12	-1'332'036.91
Attribution au résultat reporté des activités annexes	231'391.12	210'633.49
	-2'927'511.65	-1'232'323.69

Proposition aux actionnaires

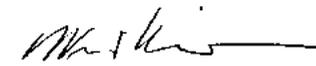
Nous proposons à Mesdames et Messieurs les actionnaires
l'adoption des trois résolutions suivantes :

1. L'assemblée générale des actionnaires approuve
les comptes et le bilan de l'exercice 2023.
2. Elle approuve la gestion et donne décharge
au Conseil d'administration et à la Direction.
3. L'excédent de charges du compte de résultat de CHF 2'927'511.65
est viré au bilan conformément aux articles 67 LCdF et 36 LTV.

La Chaux-de-Fonds, le 23 mai 2024
Transports Publics Neuchâtelois S.A.



Raphaël Comte, Président



Pascal Vuilleumier, Directeur général



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Transports Publics Neuchâtelois SA

La Chaux-de-Fonds

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Transports Publics Neuchâtelois SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 26 à 34) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

PricewaterhouseCoopers SA, Rue des Epancheurs 6, case postale, 2001 Neuchâtel
Téléphone : +41 58 792 67 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA


Patrick Wagner

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

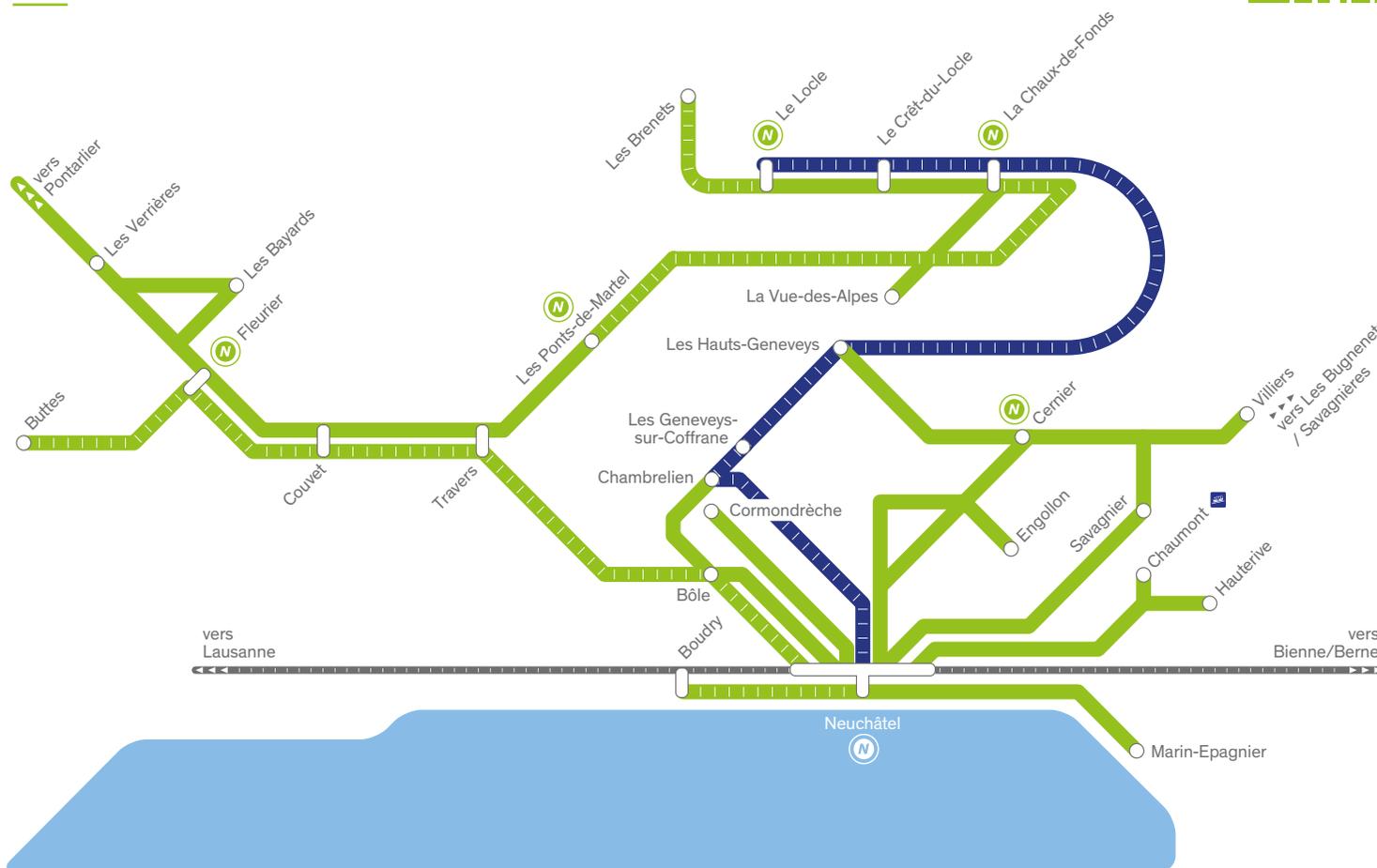

Issam Zahiri

Neuchâtel, le 23 mai 2024



Transports Publics Neuchâtelois SA | Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

Plan du réseau



TransN, la proximité

POINTS DE VENTE TRANSN

- Cernier:**
Rue de l'Épervier 4
- La Chaux-de-Fonds:**
Place de la Gare
- Fleurier:**
Gare
- Le Locle:**
Rue de la Côte 8 (Place du 1^{er} Août)
- Neuchâtel:**
Place Pury

Impressum

TRANSPORTS PUBLICS NEUCHÂTELOIS SA

Allée des Défricheurs 3
CP 1429, 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 924 24 24
info@transn.ch
www.transn.ch



CONCEPTION, RÉALISATION

Agence NEUE SA

PHOTOS

Guillaume Perret
www.neue.swiss
transN

Points de vente transN
 Lignes transN
 Lignes ferroviaires transN
 Lignes ferroviaires en collaboration

transN **notre force, votre réseau**

Transports Publics Neuchâtelois SA

Allée des Défricheurs 3
CP 1429, 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 924 24 24

info@transn.ch

www.transn.ch

